

Cent soixante-dixième session

170 EX/6
PARIS, le 27 août 2004
Original anglais

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXÉCUTION
DU PROGRAMME ET BUDGET AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
(2002-2003 - 33 C/3)**

RÉSUMÉ

Conformément à l'article VI.3 (b) de l'Acte constitutif et à la décision 162 EX/3.1.3 du Conseil exécutif, le Directeur général soumet ci-après au Conseil le rapport sur les activités de l'Organisation en 2002-2003.

Décision proposée : paragraphe 4.

1. Par sa décision 162 EX/3.1.3, le Conseil exécutif a approuvé les propositions formulées par le Directeur général dans le document 162 EX/6 en vue de renforcer son rapport sur les activités de l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé (document C/3) et d'en raccourcir les délais de présentation.

2. Dans le cadre du processus de renforcement de son rapport, le Directeur général a autorisé l'établissement d'une synthèse du projet de document 33 C/3 qui comporte moins de 50 pages, au lieu d'un rapport imprimé de plus de 300 pages. Parallèlement, la version intégrale du projet de document 33 C/3 peut être consultée sur un site Web spécialement conçu à cet effet, à l'adresse suivante : www.unesco.org/dg-report/2002-2003. Il s'agit de fournir au Conseil exécutif et à la Conférence générale un document d'un maniement aisé qui les aidera à focaliser sur les résultats clés obtenus pendant l'exercice biennal 2002-2003 et sur les enseignements tirés pour l'orientation future des programmes. Comme il ressort du document 170 EX/12, le projet de document 33 C/3 a d'ores et déjà contribué aux propositions préliminaires du Directeur général concernant le Projet de programme et de budget pour 2006-2007. Le Directeur général n'a pas oublié non plus que le Conseil exécutif avait demandé de réduire le volume de la documentation qui lui est soumise (décision 166 EX/5.2) et de lui présenter ce matériel en temps voulu.

(ii)

3. En outre, l'élaboration du rapport de synthèse a permis de tirer plusieurs enseignements qui pourront être utilement mis à profit lorsqu'on réfléchira aux nouvelles améliorations à apporter au document C/3. Ces enseignements concernent : (i) l'importance pour les secteurs et les services de mettre l'accent sur les éléments moteurs et les facteurs de réussite de leurs travaux, dans l'optique d'une gestion centrée avant tout sur les résultats ; (ii) la synergie entre le document EX/4 et le document C/3 ; (iii) l'utilité que présente le document C/3 pour aider à évaluer dans quelle mesure les effets recherchés, énoncés dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4), ont été obtenus ; (iv) la possibilité de compléter les documents C/3 ultérieurs pendant les tout premiers mois d'un nouvel exercice biennal de façon qu'ils fournissent les informations sur l'exécution des programmes pertinentes pour la programmation future. Ces questions sont examinées dans la partie 2 du rapport.

Projet de décision proposé

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner un projet de décision ainsi conçu :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant l'article VI.3 (b) de l'Acte constitutif et sa décision 162 EX/3.1.3,
2. Ayant examiné le document 170 EX/6 (projet de document 33 C/3),
3. Conscient que le document 170 EX/6 s'inscrit dans le cadre du renforcement en cours du rapport du Directeur général sur l'exécution du programme pendant les exercices biennaux précédents,
4. Notant que le document 170 EX/6 rend compte des paramètres indispensables pour évaluer l'exécution du programme de l'Organisation et que la procédure adoptée a mis en évidence les possibilités qui s'offrent de faire du document C/3 un outil de gestion encore meilleur et de réduire son volume ainsi que le délai nécessaire à son élaboration,
5. Invite le Directeur général à utiliser le document 33 C/3 pour la prise de décision concernant les activités futures de l'Organisation, et spécifiquement le prochain Programme et budget (33 C/5).

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	v
AVIS AU LECTEUR	vii
RAPPORT DE SYNTHÈSE.....	1
PARTIE I : EXECUTION DU PROGRAMME ET SERVICES.....	1
A. Programmes.....	1
Grand programme I - Éducation (ED).....	1
Grand programme II - Sciences exactes et naturelles (SC).....	8
Grand programme III - Sciences sociales et humaines (SHS).....	14
Grand programme IV - Culture (CLT).....	19
Grand programme V - Communication et information (CI).....	26
B. Programme de participation (PP)	32
C. Services liés au programme.....	33
Département Afrique.....	33
Programme de bourses	33
Bureau de l'information du public (BPI).....	34
Politique générale et Direction.....	35
A. Organes directeurs.....	35
Secrétariat de la Conférence générale (SCG).....	35
Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)	35
B. Direction.....	35
Cabinet du Directeur général (ODG).....	35
Service d'évaluation et d'audit (IOS).....	35
C. Décentralisation.....	37
Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC).....	37
Bureaux hors Siège.....	37
Soutien de l'exécution du programme et administration.....	38
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP).....	38
B. Préparation et contrôle de l'exécution du budget (BB)	39
C. Relations extérieures et coopération (ERC).....	39
D. Gestion des ressources humaines (HRM)	40
E. Administration (ADM)	41
Coordination et soutien administratifs	41
Comptabilité et contrôle financier.....	41
Systèmes informatiques et télécommunications	42
Achats	42
Conférences, langues et documents	43
Services communs, entretien et sécurité	43
F. Rénovation des bâtiments du Siège.....	43

	Page
PARTIE II : RÉSUMÉ ET CONCLUSION	45
Introduction.....	45
Résumé des principales questions.....	45
Comparaison avec le 32 C/3.....	46
Caractéristiques des nouvelles approches suivies dans le 33 C/3	47
Programmation, exécution du programme et comptes rendus d'exécution	49
Amélioration du C/3.....	52

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lorsque je vous ai présenté le projet de document 32 C/3 à l'automne 2002, j'ai déclaré : *"Voici donc le projet de document 32 C/3. Plus riche dans sa teneur, quelque peu plus incisif dans l'auto-évaluation. Plus concis sur ce qui n'est pas fondamental. Mais encore bien loin de ce que nous voulons tous faire de cette vue d'ensemble de la tâche accomplie par l'UNESCO au cours d'un exercice biennal."* Cette déclaration revêt une signification particulière, alors que nous continuons d'améliorer les processus d'élaboration du document C/3. Ce document a encore gagné en substance – une évolution nécessaire pour intégrer les rapports détaillés sur les réalisations de l'Organisation au regard des résultats escomptés définis dans le document 31 C/5 tant pour le Siège que pour les bureaux hors Siège. Toutefois, grâce aux technologies de l'information et de la communication, ce rapport plus étoffé n'a pas à être publié mais peut être affiché sur un site Web. Les auto-évaluations sont plus percutantes puisque les secteurs et les services dressent l'inventaire des réalisations mais aussi des difficultés à résoudre.

Soucieux d'offrir véritablement une "vue d'ensemble", nous avons établi une synthèse du projet de document 33 C/3 qui fait moins d'une cinquantaine de pages, alors que le texte imprimé du rapport dans sa version intégrale dépasserait les 300 pages. Il s'agit ainsi de fournir au Conseil exécutif et à la Conférence générale un document d'un maniement aisé qui mettra en relief les principaux résultats obtenus et les enseignements tirés pendant l'exercice biennal 2002-2003. La version intégrale du rapport peut être consultée sur le site Web. À cet égard, j'aimerais inviter le Conseil exécutif à formuler ses observations sur l'utilité du rapport de synthèse complété par la version intégrale sur support électronique.

En outre, l'élaboration du rapport de synthèse a permis de dégager plusieurs enseignements qui pourront être utilement mis à profit lorsqu'on réfléchira aux nouvelles améliorations à apporter au document C/3. Ces enseignements concernent : (1) l'importance pour les secteurs et les services de mettre l'accent sur les éléments moteurs et les facteurs de réussite de leurs travaux, dans l'optique d'une gestion centrée avant tout sur les résultats ; (2) la synergie entre le document EX/4 et le document C/3 ; (3) l'utilité que présente le document C/3 pour aider à évaluer dans quelle mesure les effets recherchés, énoncés dans la Stratégie à moyen terme (31 C/4) ont été obtenus ; (iv) la possibilité de compléter les documents C/3 ultérieures pendant les tout premiers mois d'un nouvel exercice biennal de façon qu'ils fournissent les informations sur l'exécution des programmes pertinentes pour la programmation future.

L'exercice biennal 2002-2003 a été stimulant. La réforme se poursuit au sein de l'UNESCO et nous considérons que les différents processus mis en œuvre sont indispensables à la réussite de l'ensemble. Le processus d'établissement du C/3 a contribué à l'action que nous avons engagée pour devenir une "organisation apprenante" encore plus solide. J'aimerais exprimer mes sincères remerciements aux directeurs généraux adjoints et aux directeurs des services centraux pour leurs apports et pour les contributions plus détaillées que leurs collaborateurs ont apportées au processus d'établissement du document C/3. J'aimerais également prendre acte de leur adhésion au principe de la gestion axée sur les résultats, comme en témoigne ce rapport qui s'inscrit de plus en plus dans une logique de résultats.

Je suis fier des progrès accomplis jusqu'ici pour renforcer le document C/3. Nous pouvons faire plus et nous espérons que les améliorations se poursuivront avec le 34 C/3. Pour l'heure, je vous présente le dernier C/3 en date, le 33 C/3, rapport sur la performance de l'UNESCO pendant l'exercice biennal 2002-2003, établi dans l'optique de la gestion axée sur les résultats. Ce document est plus riche dans sa teneur, plus incisif dans l'auto-évaluation et d'une approche plus facile grâce à l'innovation du rapport de synthèse.

AVIS AU LECTEUR

1. Introduction : le 32 C/3 était un document de transition, conformément à la décision 162 EX/3.1.3 [Propositions du Directeur général visant à renforcer le rapport sur l'exécution du Programme et budget (C/3) et structure du rapport sur l'activité de l'Organisation en 2000-2001 (32 C/3)]. La démarche adoptée pour établir le document 33 C/3 a été guidée essentiellement par le souci de poursuivre les évolutions amorcées avec le 32 C/3. Les améliorations proposées pour les documents C/3 ultérieurs visent à faire de ce rapport un instrument utile d'appui à la conduite des activités, grâce à une auto-évaluation ciblée qui offre un outil de travail pour l'avenir en intégrant les leçons tirées de la gestion des programmes en 2002-2003.
2. Rapport axé sur les résultats : compte tenu des principes de la gestion axée sur les résultats, le document 33 C/3 a été établi en prenant comme référence les résultats escomptés figurant dans le document 31 C/5 et les objectifs stratégiques énoncés dans le document 31 C/4. En conséquence, le rapport rend compte des conclusions découlant de l'auto-évaluation entreprise par les secteurs et les services, les bureaux hors Siège et le Siège, essentiellement à trois niveaux : grand programme, sous-programme et axe d'action ; dans le cas des services centraux et des services de soutien, il rend compte de leur contribution à la réforme. En outre, les conclusions présentées sont illustrées au moyen d'exemples d'activités ou d'actions particulièrement réussies (ou moins concluantes) choisies en fonction des résultats décrits sur les formulaires spécialement conçus à cet effet. Afin de susciter une réflexion sur les axes centraux de la stratégie de l'Organisation et d'inciter les secteurs à soumettre des documents véritablement analytiques, IOS les a invités à formuler, dans leurs contributions, des observations sur les questions relatives aux cinq aspects fonctionnels de l'UNESCO : intersectorialité, financement extrabudgétaire, partenariats, participation des parties prenantes et implication des bénéficiaires, coopération Siège/hors Siège.
3. Vérification : comme demandé dans le 162 EX/6, IOS a procédé à des vérifications afin de valider les documents soumis pour le C/3. Les éclairages apportés par cette opération répondaient bien à la finalité du C/3 et ont contribué à enrichir l'analyse critique d'ensemble présentée dans la partie II.
4. Présentation des informations dans le document 33 C/3 : la présentation plus détaillée des initiatives entreprises par les bureaux hors Siège était un élément essentiel si l'on voulait que ce document présente une utilité pour passer en revue les réalisations de l'Organisation au cours de l'exercice biennal. Cet ajout, ainsi que l'inclusion d'autres nouvelles informations ont abouti à une augmentation substantielle du volume du rapport. Les États membres ayant émis le souhait que les documents soumis au Conseil soient plus courts, et compte tenu par ailleurs de la volonté de ne pas transiger sur la qualité et la quantité des informations proposées, la présentation du rapport du Directeur général pour l'exercice biennal en question a été révisée.
5. Synthèse du 33 C/3 : afin de faire du rapport un document plus utile pour la prise de décision, un texte complémentaire, *Synthèse du document 33 C/3*, a été établi sous forme de document imprimé et soumis au Conseil exécutif. Le document 33 C/3 dans sa version intégrale est affiché sur un site Web spécialement conçu à cet effet ; tout au long du rapport de synthèse, des hyper-liens renvoient aux informations détaillées disponibles dans la version intégrale du rapport. Construit pour rendre compte des conclusions résultant du dialogue constructif mené au cours des derniers mois, ce site, qui diffuse les pratiques optimales ainsi mises en évidence, deviendra progressivement une source de données actualisées et fonctionnera également comme un centre d'informations pour les bureaux hors Siège qui ne possèdent pas leur propre site Internet.

6. Méthode suivie pour élaborer le rapport de synthèse : pour produire un rapport de synthèse ne dépassant pas 50 pages (y compris les graphiques), le rapport détaillé de chaque secteur a été résumé en 4, 5 ou 6 pages comprenant les rubriques suivantes : (i) antécédents, (ii) stratégie adoptée, (iii) résultats escomptés et résultats obtenus, (iv) enseignements tirés, atouts et limites. Pour les services centraux, les rubriques sont les suivantes : (i) services fournis (et, le cas échéant, objectifs), (ii) réalisations, (iv) difficultés à résoudre. Cette présentation véritablement axée sur les résultats fait ressortir les points saillants de l'exécution des programmes pendant l'exercice biennal, les informations détaillées étant disponibles dans le rapport en version intégrale sur le site Web. Pour réduire de façon aussi radicale la longueur du document, IOS a procédé à un échantillonnage des résultats escomptés à prendre en compte dans le rapport : le premier "résultat escompté" pour l'axe d'action 1 de chaque sous-programme (ou programme) a été retenu, ainsi que le premier projet relatif à chaque thème transversal. On a procédé de même pour les services centraux en retenant, lorsque cela s'y prêtait, le premier résultat escompté. Cela ne signifie pas pour autant que les résultats escomptés pour les autres axes d'action ou que les autres fonctions des services centraux présentent moins d'importance. Il en est rendu compte exhaustivement dans la version intégrale du rapport C/3. Par souci de cohérence, cette méthode d'échantillonnage a été appliquée pour l'ensemble des secteurs et des services.

RAPPORT DE SYNTHÈSE

PARTIE I : EXÉCUTION DU PROGRAMME ET SERVICES

A. Programmes

Grand programme I - Éducation (ED)

Antécédents

1. Grandes questions : À la suite du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2002), l'UNESCO a décidé de centrer son programme d'éducation sur la mise en œuvre de la stratégie et des recommandations adoptées au Forum. L'UNESCO inscrit ses fonctions et activités de suivi de Dakar dans quatre domaines : (1) soutien aux plans nationaux d'action pour l'EPT, l'idée centrale étant d'aider les pays à élaborer (selon leurs besoins et dans les cadres existants de développement tels que les bilans de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour le développement ou autres PRSP) et à mettre en œuvre leur plan national d'EPT, (2) renforcement des capacités, d'abord celles des parties prenantes nationales chargées de préparer et de mettre en œuvre les plans nationaux d'EPT et, deuxièmement, chez les éducateurs, notamment les décideurs, les chefs d'institutions, les responsables de l'élaboration des programmes scolaires, les formateurs et les enseignants, (3) mobilisation des partenaires aux niveaux mondial et national pour collecter des ressources et promouvoir la coopération interinstitutions et la collaboration aux divers processus d'EPT, (4) suivi des progrès par la publication annuelle d'un rapport mondial indépendant de suivi sur l'EPT. Quelques activités nouvelles émanaient directement du Forum de Dakar mais la plupart se sont situés dans le sillage d'activités précédentes, quoique rangées de façon plus explicite sous la bannière de l'Éducation pour tous (EPT). Le programme a également eu des composantes importantes dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

2. Grandes manifestations internationales : La Conférence générale a répondu, à la demande des ministres des sports, qui ont prié l'UNESCO d'élaborer une convention contre le dopage dans le sport. Le Secteur a participé à plusieurs manifestations internationales importantes en relation directe avec le travail de l'Organisation. Les activités ont consisté à la fois à préparer la participation de l'UNESCO à ces manifestations et à assurer les activités de suivi qui en ont nécessairement découlé. Ces manifestations importantes ont notamment été :

- le premier Forum mondial pour l'assurance-qualité, l'accréditation et la reconnaissance des titres (Paris, 17-18 octobre 2002) ;
- le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD, Johannesburg, 2002) ;
- la huitième Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres africains (MINEDAF VIII) (Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, 2-6 décembre 2002) ;
- la Conférence internationale sur le thème : l'enseignement secondaire pour un avenir meilleur (Mascate, Oman, décembre 2002) ;
- le lancement, le 13 février 2003 à New York, de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ;
- la réunion des partenaires de l'enseignement supérieur - Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur + 5 (Paris, 23-25 juin 2003) ;
- le Congrès international à l'occasion du 50e anniversaire du réSEAU pour une éducation de qualité pour le XXIe siècle (Auckland, Nouvelle-Zélande, 3-8 août 2003) ;
- la Conférence internationale de bilan à mi-parcours du suivi de CONFINTEA V (Bangkok, Thaïlande, septembre 2003) ;

- la vingt-et-unième session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation du Conseil de l'Europe (10-12 novembre 2003, Athènes) ;
- le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, 9-12 décembre, Genève, 2003).

Stratégie adoptée

3. Stratégie globale : Dans l'ensemble, la stratégie adoptée par le Secteur a consisté à accorder davantage d'attention aux programmes (concentration, à mettre à profit les possibilités qu'offre la politique de décentralisation (décentralisation) et à mobiliser des partenaires multiples (partenariats).

4. Concentration : La plupart des unités du Secteur de l'éducation ont aidé les États membres dans leurs efforts d'EPT. Dans les meilleurs des cas, ces activités étaient en liaison explicite avec la mise en œuvre des plans d'EPT et étaient conçues comme éléments d'un ensemble. On a pu observer une certaine tendance à passer d'une orientation sur les projets à une orientation sur les programmes.

Exemples de résultats obtenus en matière de concentration : Plusieurs États membres se sont déclarés mécontents de l'approche basée sur les projets s'agissant des financements extrabudgétaires. Ils ont proposé de mettre en commun leurs contributions à un programme de renforcement des capacités d'EPT dans les pays en développement. Le Secteur de l'éducation a mis en place un système d'appel d'offres par le biais duquel les bureaux hors Siège ont proposé des activités répondant explicitement aux besoins manifestés par les États membres. Cette méthode a eu pour effet positif d'encourager les membres du personnel à se montrer plus professionnels et à mieux centrer leur action (concentration), tandis qu'ils étaient mis en concurrence pour obtenir des crédits du Programme.

5. Décentralisation : Le Secteur de l'éducation est étroitement tributaire du réseau hors Siège, notamment des quatre bureaux régionaux. Il est aussi tributaire, pour réaliser d'importantes tranches de ses activités, de ses six instituts et centres spécialisés.

Exemples de résultats obtenus en matière de décentralisation : À la fin de l'exercice, il y avait des spécialistes de l'éducation dans la plupart des bureaux hors Siège. Dans l'esprit de la politique de subsidiarité et de décentralisation, les bureaux hors Siège ont été beaucoup plus consultés dans la définition des priorités pour le 32 C/5, notamment, entre autres modalités, par l'organisation de la première "Assemblée générale" jamais réunie de tous les spécialistes de l'éducation de l'UNESCO venus du monde entier, et par une planification du 32 C/5 réalisée dans un esprit de coopération intense qui a abouti au pourcentage le plus élevé jamais observé de financement de programmes décentralisés.

6. Partenariats : Les partenariats pertinents, à la fois extérieurs et intérieurs à l'UNESCO, ont été constitués pour faciliter la bonne exécution du programme. La collaboration avec les institutions partenaires et les ONG a mûri. Plusieurs activités de programme conjointes sont menées à bien avec les autres secteurs.

Exemples de résultats atteints en partenariat : Parmi les partenariats efficaces, on citera ceux qui ont été conclus avec d'autres institutions du système des Nations Unies et des ONG internationales. L'Initiative accélérée pour stimuler les progrès dans le sens de l'éducation primaire universelle et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNIGEI) sont de bons exemples de partenariats de ce type. L'UNESCO a collaboré étroitement avec la Banque mondiale, l'UNICEF et d'autres partenaires du développement dans ce cadre, et un esprit de collaboration authentique marque à l'évidence des manifestations telles que les réunions annuelles du Groupe de travail sur l'EPT et du Groupe de haut niveau. Une initiative a été lancée avec l'OCDE pour établir des

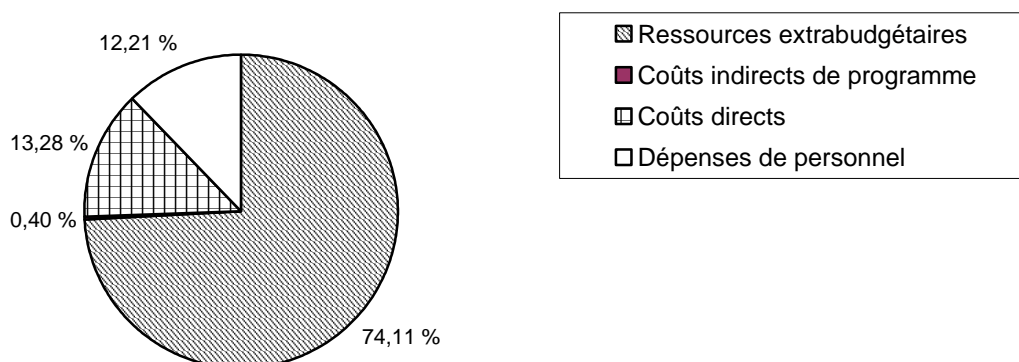
directives en matière d'éducation transfrontières. Un protocole d'accord a été signé avec l'OIT, l'Internationale de l'éducation et la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement pour aider les gouvernements à améliorer les politiques éducatives/professionnelles concernant les enseignants. Les groupes consultatifs d'ONG pour l'EPT et l'enseignement supérieur ont décidé d'associer les réseaux pour l'enseignement supérieur aux activités de renforcement des capacités d'EPT.

7. Apports et produits opérationnels : Pour mettre en œuvre ces stratégies de gestion axée sur les résultats, le Secteur a utilisé les ressources suivantes :

- Budget ordinaire : 95.918.213 dollars (94.091.700 dollars + 1.826.513 dollars de solde reporté du 30 C/5).
- Fonds extrabudgétaires obtenus : 255.163.681 dollars.
- Effectifs : 160 fonctionnaires au Siège, 86 hors Siège, 79 dans les instituts. À ces effectifs s'ajoutent 360 consultants et 131 stagiaires (Siège seulement).
- Environ 130 activités de promotion ont été organisées (tables rondes, séminaires, réunions d'information de haut niveau avec des chefs d'État, ministres, délégations).

Sur le plan des produits livrables, le Secteur était chargé de suivre cinq conventions/recommandations (et a entrepris la préparation de la convention internationale contre le dopage dans le sport). En tout, quelque 133 conférences, consultations régionales, séminaires de formation, ateliers, tables rondes et réunions d'experts ont été organisés. De surcroît, 350 publications, périodiques et documents (sur support papier et électronique), 10 CD-ROM, 11 mallettes et manuels et 18 dossiers d'informations ont été produits.

Répartition des dépenses totales ED



- Notes :
- Ressources extrabudgétaires : Fonds autres que les contributions obligatoires des États membres.
 - Dépenses de personnel : Dépenses correspondant aux fonctionnaires/postes permanents.
 - Coûts directs : Coûts d'exécution des activités des programmes.
 - Coûts indirects de programme : Coûts non liés à une activité particulière.

Résultats escomptés et résultats obtenus

8. Champ couvert par les activités de programme du Secteur : Le grand programme Éducation recouvre quatre sous-programmes et deux thèmes transversaux, divisés en 16 axes d'action, auxquels s'ajoutent 6 ensembles de projets transversaux. Les activités prévues sont regroupées autour du thème L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation, Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs, auxquels s'ajoutent les aspects transversaux du rôle de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les six instituts - le Bureau international d'éducation (BIE), l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ), l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESASC) et l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) - ont contribué, dans des mesures différentes, à la réalisation du programme dans son ensemble.

9. Sous-programme I.1.1 : Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar. Axe d'action 1 : Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous. Résultat escompté : renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la formulation des politiques en matière d'enseignement et la prise de décisions fondées sur des données factuelles grâce à la fourniture de moyens tels que (i) des travaux de recherche appliquée et des documents d'orientation et de synthèse, (ii) un rapport analytique sur l'évolution de l'éducation dans le monde, (iii) des données sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Cadre d'action de Dakar, ainsi que des indicateurs de ces progrès.

Sous-programme I.1.1 : Exemples de résultats atteints : Publication du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2002, l'éducation pour tous : le monde est-il sur la bonne voie ?* et du *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004 : le pari de l'égalité*. De plus, la diffusion de plus de 500.000 documents et CD-ROM multimédias a permis d'améliorer l'information des décideurs, chercheurs dans le domaine de l'éducation et établissements pédagogiques. Dans la plupart des cas, la diffusion s'est faite sur demande, d'autres documents étant également distribués lors de rencontres internationales.

10. Sous-programme I.1.2 : Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives. Axe d'action 1 : Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices. Résultat escompté : Soutien apporté aux efforts des États membres pour réformer l'éducation de la petite enfance et des enfants en âge de fréquenter l'école primaire par des services consultatifs, une assistance technique, la mise en commun d'expériences appropriées et la promotion de la coordination nationale en vue de l'éducation pour tous.

Sous-programme I.1.2 : Exemples de résultats atteints : La publication mensuelle des numéros de la *Série des dossiers de l'UNESCO sur la petite enfance* a constitué un moyen extrêmement efficace de renforcement des capacités. La note flash de deux pages, disponible dans les six langues, a permis de mieux faire comprendre les problèmes fondamentaux et débats autour de la petite enfance. Autre instrument efficace : le projet sur l'acquisition par les enfants de compétences préscolaires à la maison réalisé au Cambodge à titre de contribution concrète et visible à l'Objectif n° 1 de Dakar (protection et éducation de la petite enfance) qui vise les enfants qui ne bénéficient pas des services officiels de protection de la petite enfance.

11. Sous-programme I.2.1 : Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité. Axe d'action 1 : Éducation pour une culture de la paix et les droits de l'homme. Résultat escompté : Promotion d'une nouvelle conception de l'éducation de qualité grâce à l'établissement d'un consensus international sous-tendu par un réseau d'experts en éducation.

Sous-programme I.2.1 : Exemples de résultats atteints : L'UNESCO a contribué à l'établissement d'un consensus international sur la nécessité de manuels et de matériels éducatifs débarrassés d'éléments discriminatoires et non pacifiques en organisant une réunion d'experts sur le thème "Manuels et matériels pédagogiques : éléments d'une éducation de qualité propres à favoriser la paix, le respect des droits de l'homme, la compréhension mutuelle et le dialogue" (Paris, 12 et 13 décembre 2002). Les 60 participants (20 experts travaillant sur le terrain ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales, de commissions nationales de l'UNESCO et de délégations permanentes) ont recommandé d'encourager l'UNESCO à jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine en favorisant le dialogue national et régional et les recherches sur les problèmes liés aux manuels scolaires.

12. Sous-programme I.2.2 : Rénovation des systèmes éducatifs. Axe d'action 1 : Réorientation de l'enseignement secondaire général. Résultat escompté : Aide à la réforme de l'enseignement secondaire sous forme de recommandations pratiques adressées aux États membres à l'issue de grandes réunions régionales et internationales organisées avec le soutien de l'UNESCO, dont une conférence internationale sur l'enseignement secondaire (Oman, décembre 2002), et grâce à la diffusion et à l'échange d'informations et de données d'expérience sur les réformes de l'enseignement en cours.

Sous-programme I.2.2 : Exemples de résultats atteints : En 2002 et 2003, un nombre important de pays (environ 75) ont participé à des réunions internationales ou régionales sur la réforme de l'enseignement secondaire organisées avec l'UNESCO ou avec son soutien. Quelque 500 participants de 34 pays, notamment des représentants palestiniens et afghans de haut niveau, ont participé à la Conférence d'Oman.

13. Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) : Contribution à cinq axes d'action du Programme d'éducation. Résultat escompté : Organisation d'au moins huit séminaires thématiques et/ou cours de formation modulaires à l'intention des décideurs et spécialistes de l'élaboration des programmes d'enseignement.

BIE : Exemples de résultats atteints : Plus de 150 personnes venues de 29 pays ont participé à des séminaires organisés par le BIE sur des thèmes comme : la collecte et l'analyse des données/informations aux fins de l'élaboration de programmes d'enseignement et les méthodes et structure d'éducation. Les participants étaient venus de toutes les régions du monde.

14. Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPÉ) : Contribution à 10 axes d'action du Programme d'éducation. Résultat escompté : Renforcement des capacités nationales de planification de l'éducation : 80 responsables provenant de 50 États membres (dont la moitié de PMA) ont bénéficié d'une formation approfondie, et plus de 700 spécialistes d'une formation de courte durée en internat et d'une formation à distance ; trois nouveaux jeux de matériels de formation sous forme de modules ont été assemblés, testés et diffusés, en particulier auprès des établissements de formation associés ; un système de formation continue à distance a été mis en place pour les anciens stagiaires de l'IIPÉ.

IPE : Exemples de résultats atteints : La valeur du Programme de formation avancée (ATP) a continué d'être reconnue par les États membres. Environ 120 personnes ont été formées et la possibilité d'un diplôme de maîtrise est désormais offerte. Environ 24 stages de formation intensifs ont été organisés pour 717 spécialistes de l'éducation.

15. Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) : Contribution à quatre axes d'action du Programme d'éducation. Résultat escompté : Renforcement des capacités nationales de formulation des politiques d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie dans les États membres, notamment dans les pays en développement, et plus particulièrement l'Afrique et les pays du Groupe E-9, l'accent étant mis sur l'intégration du concept d'apprentissage permanent dans des plans nationaux de développement crédibles.

IUE : Exemples de résultats atteints : L'Institut a adopté le principe méthodologique "trois-en-un", qui signifie que chacune de ses activités couvre les trois domaines prioritaires et interdépendants que sont l'apprentissage tout au long de la vie, le Cadre d'action de Dakar et la Déclaration/l'Agenda pour l'avenir de CONFINTEA V. De plus, par souci de cohérence, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a été fusionnée avec le suivi de Dakar. Pour appliquer l'approche "trois-en-un", on a associé la recherche, le renforcement des capacités et le travail en réseau dans les domaines de l'alphabétisation, de l'éducation de base non formelle et de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie. Cette méthode a supposé la participation régulière des décideurs, chercheurs et praticiens en associant les domaines de la politique éducative, de la recherche et de la pratique.

16. Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) : Contribution à sept axes d'action du programme d'éducation. Résultat escompté : Renforcement des capacités nationales des États membres de l'UNESCO en matière d'application des TIC à l'éducation par la formation de personnel dans ce domaine, notamment de décideurs, de chercheurs et d'enseignants. Les politiques d'intégration des TIC à l'éducation ont été appliquées au profit de 25 décideurs de 10 pays de la région Asie-Pacifique.

ITIE : Exemples de résultats atteints : Les capacités d'États membres en matière d'application des TIC à l'éducation ont été renforcées par une formation accordée au personnel chargé de l'éducation, notamment à des décideurs, chercheurs et enseignants, dans le cadre de 19 stages de formation, séminaires et ateliers rassemblant plus 500 éducateurs de 28 pays ; 150 éducateurs de 40 pays ont participé à des activités de recherche, notamment en matière de conception de projets, à 13 réunions d'experts, séminaires de recherche et ateliers. Sept projets pilotes nationaux ont été lancés.

17. Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) : Contribution à trois axes d'action du programme d'éducation. Résultat escompté : Soutien des activités de recherche, de planification, de gestion, d'évaluation, de formation et d'élaboration des politiques grâce aux réseaux régionaux et aux accords de coopération entre établissements d'enseignement supérieur aux niveaux sous-régional et régional.

IESALC : Exemples de résultats atteints : Les indicateurs de l'Observatoire numérique font apparaître que 62 bulletins numériques ont été publiés, que leurs destinataires ont augmenté régulièrement et qu'il y avait eu, à la fin de 2003, 27.694 liaisons avec des directeurs d'organisations non gouvernementales, d'établissements d'enseignement supérieur et d'associations au sein du Réseau de l'IESALC. En outre, un Réseau d'agences d'accréditation latino-américaines a été créé. L'IESALC a également encouragé la création d'un réseau de macro-universités rassemblant 29 universités, soit plus de 14 % des effectifs de l'enseignement supérieur de la région.

18. Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) : contribution à huit axes d'action du programme d'éducation. Résultat escompté : mise en place d'un réseau d'institutions associées qui seront les principales bénéficiaires du programme de renforcement des capacités de l'IIRCA.

IIRCA : Exemples de résultats atteints : Neuf pays ont été retenus ; des enquêtes d'évaluation des besoins ont été menées à bien ; un réseau de formation des maîtres et un forum de discussion ont été créés à titre d'expérience pilote dans quatre établissements de formation des maîtres d'Éthiopie. Une formation à l'utilisation du forum de discussion a été organisée pour 16 formateurs de maîtres. De nouvelles données ont été collectées sur la situation des établissements de formation des enseignants d'Afrique sous l'angle des programmes d'enseignement, des compétences du personnel et des équipements en TIC, entre autres choses.

19. Thème transversal 1 : L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Projet : Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires, catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté. Résultat escompté : Obtention par les planificateurs de l'éducation et les enseignants de connaissances théoriques et pratiques très poussées dans le cadre d'une formation appropriée sur les concepts, les méthodes et les applications de l'enseignements scientifique, technique et professionnel. Au moins 200 filles auront ainsi bénéficié de cours d'enseignement scientifique, technique et professionnel et accédé à des emplois appropriés.

Thème transversal 1 : Exemples de résultats atteints : De nouvelles méthodes de formation technique et professionnelle ont été créées par le biais de partenariats avec des écoles professionnelles et des ONG locales ainsi qu'en mobilisant les centres d'apprentissage locaux en tant que facilitateurs de l'enseignement des compétences à base communautaire. Des efforts réussis ont été déployés pour lutter contre les stéréotypes sexuels dans le contenu des programmes en encourageant les filles à choisir des formations dans des filières traditionnellement réservées aux garçons (l'électronique, la mécanique automobile, l'agriculture, etc.). Des obstacles à l'apprentissage ont été surmontés par l'association d'autres matières complémentaires telles que lecture, écriture et mathématiques et de programmes répondant à d'autres besoins locaux tels que soins de santé de base, eau salubre et environnement.

20. Thème transversal 2 : La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. Projet : L'application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique. Résultat escompté : Utilisation des données de la télédétection pour établir des séries de cartes des ressources en eau, des écosystèmes et des ressources associées extrêmement vulnérables à l'intention des populations et des décideurs locaux.

Thème transversal 2 : Exemples de résultats atteints : L'établissement des cartes a bien progressé, et le projet a bénéficié d'un financement de la Commission européenne et de la Banque africaine de développement pour passer à la phase 2.

Enseignements tirés, atouts et limites

21. Enseignements tirés : La mise en évidence de l'importance d'une collaboration très étroite avec les États membres.

22. Quelques atouts : L'un des atouts du programme relatif à l'éducation a été sa vaste décentralisation et sa présence dans tous les bureaux hors Siège. La toute première "réunion générale sur l'éducation" et le processus d'appel d'offres qui a été lancé ont contribué à affiner le ciblage du Secteur. Son action en matière d'éducation préventive contre le VIH/sida présente de vrais atouts. Le Secteur a encouragé et renforcé les politiques d'éducation préventive à l'égard du VIH/sida, le plus souvent avec le soutien de l'ONUSIDA. Se fondant sur une approche de santé scolaire, les activités ont essentiellement porté sur la sensibilisation et le développement des capacités, visant des domaines tels que : l'impact du VIH/sida sur les systèmes éducatifs, les politiques et les stratégies, l'apprentissage des compétences de la vie courante, les programmes d'études et la formation tenant compte des différences entre les sexes et des différences culturelles et le renforcement des capacités. Les modalités varient de la recherche à la préparation de modules de formation s'appuyant sur la constitution de réseaux, les centres d'échange d'informations, etc., le ciblage des enfants et des jeunes, scolarisés ou non.

23. Éducation préventive : Les politiques d'éducation préventive concernant le VIH/sida ont été encouragées, de même que l'incorporation de la prévention du VIH/sida dans les plans nationaux d'EPT. Les protagonistes de l'éducation ont été mieux informés grâce aux prestations des services d'échange d'informations qui ont recueilli les documents et les conclusions des recherches les plus récents sur le VIH/sida et les ont largement diffusés. Une évaluation externe de l'action de l'UNESCO face au VIH/sida (170 EX/14) a recensé un certain nombre de réalisations et de difficultés à résoudre, qui ont permis d'éclairer la façon dont l'UNESCO envisage de poursuivre son action, notamment par le lancement de l'initiative mondiale par le Directeur général.

24. Quelques limites : Une question épineuse est apparue au fil des mois, les États membres préférant que les postes de l'éducation hors Siège soient pourvus de plus en plus par des cadres expérimentés à même de conseiller les ministres et les hauts fonctionnaires sur des questions de politique et de stratégie.

Grand programme II - Sciences exactes et naturelles (SC)

Antécédents

25. Grandes questions : Comme cela a été souligné lors de la Conférence mondiale sur la science (CMS, Budapest, 1999), la science doit être perçue dans un contexte sociétal qui répond aux besoins et aux aspirations du monde en développement. S'inscrivant dans la perspective plus vaste des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO, de nouveaux domaines sont apparus : ils concernent l'éthique, les situations d'après-conflit et la science dans le contexte de la consolidation et du maintien de la paix. Lors de l'approbation du Programme et budget (31 C/5) à sa 31^e session, la Conférence générale a souligné la place prépondérante accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux femmes et aux jeunes. Le ciblage géographique du Secteur des sciences exactes et naturelles s'est nettement orienté vers l'Afrique, les petits États insulaires en développement et les objectifs de développement du Millénaire, notamment l'élimination de la pauvreté.

26. Grandes manifestations internationales : Ce sont de grands événements internationaux ayant un rapport direct avec des travaux de l'Organisation qui ont modelé les activités importantes du programme. Ces activités comprennent à la fois les travaux préparatoires relatifs à l'engagement et à la participation de l'UNESCO à ces événements et les actions de suivi qui en découlent nécessairement. Parmi ces grandes manifestations on citera :

- l'Année internationale de la montagne (2002) ;
- la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) ;
- le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD, Johannesburg, 2002) ;

- la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, 2002-2003 ;
- l'Année internationale de l'eau douce (2003) ;
- le troisième Forum mondial de l'eau (Kyoto, 2003) ;
- le Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) ; et
- le Sommet sur l'observation de la terre (Washington, 2003).

Stratégie adoptée

27. Complexité et caractère multidimensionnel des questions : Vu la complexité et le caractère multidimensionnel des questions que doit aborder la science, la stratégie globale comportait un recentrage (sur les besoins des États membres), la mobilisation de protagonistes multiples (partenariats) et le recours à la collaboration multi/intersectorielle et aux approches multi/interdisciplinaires de la science (promotion).

28. Besoins des États membres : Le Secteur a entrepris des consultations régionales d'envergure pour déterminer et analyser les besoins des États membres ("évaluation des besoins") et les convertir en activités de programme.

Exemple de résultats atteints grâce aux consultations : Les consultations régionales ont permis de présenter clairement les besoins des États membres et, par suite, d'y faire face, 41 % du budget du Programme ordinaire alloué à la science ayant été décentralisés vers les bureaux hors Siège (y compris les thèmes transversaux).

29. Partenariats : Des partenariats pertinents, tant externes qu'internes, ont été conclus afin de faciliter l'exécution efficace du programme.

Exemple de résultats atteints dans le cadre des partenariats : Au nombre des partenariats fructueux figurent ceux conclus avec plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, des ONG internationales, la collaboration avec les programmes intergouvernementaux - Programme hydrologique international (PHI), le programme MAB - L'homme et la biosphère, la Commission océanographique internationale (COI) et le Programme international de corrélation géologique (PICG, rebaptisé depuis Programme international de géosciences), la coopération avec les instituts UNESCO et les réseaux de centres régionaux et internationaux œuvrant conjointement avec l'UNESCO pour étendre la portée de l'exécution du programme. Comme exemple de partenariat externe, citons la collaboration de l'UNESCO avec le PNUE, 17 États où se trouvent les aires d'extension des grands singes et plusieurs ONG dans le cadre du projet "Great Apes Survival" (GRASP) qui vise à lutter contre la menace d'extinction imminente des grands singes. Au nombre des partenariats internes figurent les axes d'action communs au Secteur de l'éducation (enseignement des sciences) et au Secteur de la culture (diversité biologique et culturelle). L'IHE de Delft aux Pays-Bas est officiellement devenu l'IHE-UNESCO, ce qui élargit efficacement la capacité du Secteur dans le domaine de la gestion des eaux et des sciences de l'eau. D'autres cas de partenariats concluants sont indiqués dans le texte intégral du document C/3.

30. Efforts de promotion : Des efforts de grande ampleur ont été consacrés à promouvoir les aspects suivants :

- la coopération et la mise en réseau dans le domaine des sciences et des technologies en vue de faciliter les échanges et les transferts de connaissances scientifiques et technologiques ;

- la coopération entre États membres sur des questions relatives aux sciences et aux technologies ;
- la formulation de politiques scientifiques et technologiques privilégiant l'Afrique ; et
- les sciences et les technologies au service de l'élimination de la pauvreté et du développement durable dans des domaines tels que l'ingénierie et les sources d'énergie renouvelable.

Les stratégies ci-dessus ont été mises en œuvre par le biais de diverses réunions (conférences, réunions de groupes d'experts, consultations), d'ateliers et de cours de formation, de missions consultatives, de projets de recherche-développement, et par la publication (sur support papier ou informatique), ainsi que la diffusion de l'information relative aux sciences et aux technologies.

Exemples de résultats atteints grâce aux efforts de promotion : En ce qui concerne la promotion de la coopération entre les États membres, plusieurs succès ont été enregistrés au cours de l'exercice, à savoir : le projet SIMDAS (gestion et développement intégré durable des zones arides et semi-arides de l'Afrique australe, qui fait suite au SMDD) mettant en jeu les 14 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ce projet repose sur un plan à grande échelle traitant des interactions relatives à l'eau, de la protection et de la gestion des écosystèmes, des ressources énergétiques et des questions sanitaires, ainsi que de leur impact sur le développement durable. Un deuxième exemple de réussite a trait au projet régional UNESCO-MAB sur le "renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion effective et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides d'Afrique de l'Ouest", pour lequel un montant total de 6,4 millions de dollars (4 millions de dollars en cofinancement et 2,4 millions alloués par le FEM) a été mobilisé pour la période 2003-2007.

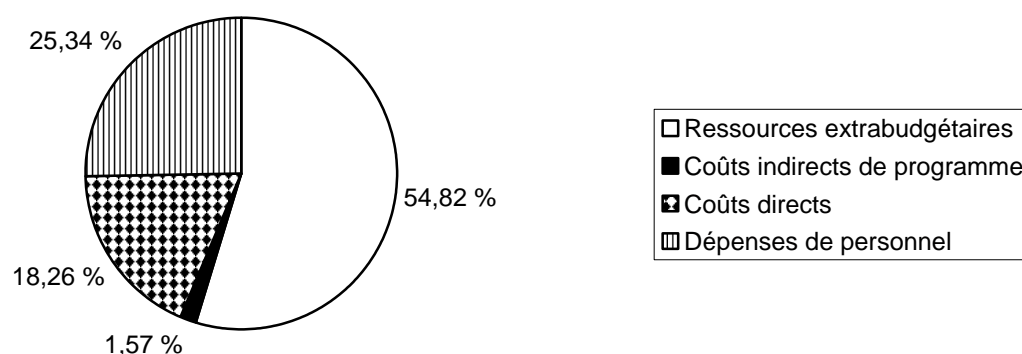
31. Apports et produits opérationnels : Afin d'appliquer les stratégies ci-dessus dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, le Secteur a utilisé les apports ci-après (note : ces informations sont aussi complètes que possible, mais certaines données se chevauchent en raison de définitions divergentes - par exemple pour "consultation régionale" et "activité de promotion") :

- budget du Programme ordinaire : 22.781.083 dollars ;
- les fonds extrabudgétaires mobilisés s'élèvent à 103.808.134 dollars (y compris les contributions volontaires au CIPT, à la TWAS et à la COI) ;
- dotation en personnel : 125 fonctionnaires au Siège, 40 dans les bureaux hors Siège, 144 dans les instituts (essentiellement le CIPT ; non compris le IHE). De plus, 325 consultants (dont 257 pour le CIPT), trois fonctionnaires détachés et 51 stagiaires ont été recrutés ;
- plusieurs nouveaux partenariats (de type II) ont été instaurés et les accords correspondants ont été officiellement signés au cours de l'exercice biennal, dans le cadre du suivi de Sommet de Johannesburg (SMDD), ce qui porte à plus de 30 le nombre total des partenariats opérationnels dans le Secteur ;
- plusieurs consultations régionales ont eu lieu dans le cadre des programmes intergouvernementaux (PICG, PHI, COI et MAB). En outre, depuis 2003, des réunions régionales de consultation ont été organisées dans chaque zone géographique par les bureaux régionaux des sciences ;

- de nombreuses réunions, séminaires, ateliers et conférences ont eu lieu, et plusieurs activités de promotion, y compris des réunions importantes d'information avec de hauts représentants des États membres, et des délégations, pour des activités de programme, en particulier celles liées à des domaines prioritaires tels que l'eau et les écosystèmes associés (y compris le WWAP, le SMDD, le NEPAD).

S'agissant des résultats concrets, le Secteur a assumé la responsabilité de quelque 250 conventions, conférences, séminaires de formation, ateliers, tables rondes et réunions de groupes d'experts, et de 150 publications, mallettes et manuels et notes d'information (sur support papier ou informatique).

Répartition des dépenses totales SC



Notes : Ressources extrabudgétaires : Fonds autres que les contributions obligatoires des États membres.

Dépenses de personnel : Dépenses correspondant aux fonctionnaires/postes permanents.

Coûts directs : Coûts d'exécution des activités des programmes.

Coûts indirects de programme : Coûts non liés à une activité particulière.

Résultats escomptés et résultats obtenus

32. Champ couvert par les activités de programme du Secteur des sciences : Le grand programme Sciences exactes et naturelles est réparti sur sept sous-programmes et deux thèmes transversaux, subdivisés en 15 axes d'action plus sept ensembles de projets transversaux. Il couvre des activités dans le domaine prioritaire principal de l'eau, des sciences fondamentales, des sciences écologiques, des sciences de la terre, des sciences et des services océaniques, des régions côtières et des petites îles, et des aspects transversaux liés à l'utilisation des sciences pour lutter contre la pauvreté et l'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les résultats présentés dans la section ci-après concernent l'axe d'action 1 de chaque sous-programme ; les références aux projets relatifs aux thèmes transversaux ne concernent qu'un seul projet pour chacun des deux thèmes.

33. Sous-programme II.1.1 : Suivi de la Conférence mondiale sur la science : Formulation de politiques et enseignement scientifique. Résultat escompté : Renforcement de la capacité des États membres, organisations intergouvernementales et partenaires non gouvernementaux à répondre aux recommandations de la Conférence mondiale sur la science par l'échange d'informations sur les données d'expérience et meilleures pratiques, publication du bulletin d'information de la CMS et diffusion d'un rapport analytique sur le suivi de la CMS.

Sous-programme II.1.1 : Exemples de résultats atteints : Dans l'ensemble, les États membres ont été aidés à formuler leurs politiques et stratégies nationales en matière de sciences et de technologies. Parmi les États membres où ces résultats ont été atteints : le Burundi, la République dominicaine et le Pérou. L'esquisse du plan d'action sur les sciences et la technologie pour l'Afrique a été achevée en collaboration avec le NEPAD. Le Forum mondial sur la science a eu lieu à Budapest, du 8 au 10 novembre 2003, et l'Académie mondiale des jeunes scientifiques a été créée, soulignant l'engagement à une plus grande participation de la jeune génération de scientifiques au Forum.

34. Sous-programme II.1.2 : Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie. Axe d'action 1 : Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie. Résultat escompté : Renforcement des capacités en physique et mathématiques théoriques ainsi que dans diverses branches de la chimie, en particulier la chimie de l'eau et la chimie verte, par la formation de 3.200 scientifiques et de 600 spécialistes.

Sous-programme II.1.2 : Exemples de résultats atteints : Plus de 5.000 chercheurs, enseignants d'université, jeunes scientifiques et femmes scientifiques ont participé à des formations de pointe, des ateliers, des projets de recherche ou ont reçu des bourses d'études ou des allocations pour leur travail dans des centres d'excellence du domaine scientifique. Ces bénéficiaires provenaient de toutes les régions du monde, en particulier des pays les moins avancés.

35. Sous-programme II.2.1 : L'eau - phénomènes d'interaction : Systèmes menacés et défis sociaux. Axe d'action 1 : Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles. Résultat escompté : Amélioration de la gestion intégrée et de l'évaluation des ressources en eau dans le monde par une amélioration des informations, le perfectionnement des méthodes et une contribution à la publication du premier *Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde*.

Sous-programme II.1.2 : Exemples de résultats atteints : Le principal résultat est ici la publication du premier Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde, document qui fait déjà référence auprès des décideurs non seulement dans le secteur de l'eau, mais pour le développement en général. Le deuxième exemple est le succès du programme FRIEND (régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) qui mobilise maintenant plus d'une centaine d'institutions nationales et régionales dans le monde en utilisant des bases de données et des méthodologies élaborées par ce programme.

36. Sous-programme II.2.2 : Les sciences de l'environnement. Axe d'action 1 : Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique. Résultat escompté : Création de réserves de biosphère comme mécanismes essentiels de l'approche écosystémique.

Sous-programme II.2.2 : Exemples de résultats atteints : Pendant la période 2002-2003, le Réseau mondial de réserves de biosphère est passé à 447 sites (+ 36) dans 97 pays. Le premier site transfrontières en Afrique de la région du W (Bénin, Burkina Faso et Niger), a été désigné.

37. Sous-programme II.2.3 : Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels. Axe d'action 1 : Coopération internationale en sciences de la terre. Résultat escompté : Meilleures connaissances des processus de l'écorce terrestre grâce à l'exécution de projets multidisciplinaires et multinationaux concernant l'évaluation des eaux souterraines dans le monde, l'analyse des paléo-écosystèmes (changement climatique, désertification), la gestion géo-écologique, l'étude des géorisques dans les régions montagneuses (glissements de terrain) et côtières (tsunamis, en coopération avec la COI), et l'étude de la dynamique, de l'origine et de la formation de l'écorce terrestre.

Sous-programme II.2.3 : Exemples de résultats atteints : Les réseaux de systèmes d'information géologique en Afrique (PANGIS) et en Asie (SANGIS) ont entrepris le transfert de projets individuels dans un réseau dynamique de gestion des géodonnées au service de la planification du développement socioéconomique.

38. Sous-programme II.2.4 : Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles. Axe d'action 1 : Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle. Résultat escompté : Gestion (durable) équitable et mieux intégrée des ressources des régions côtières et des petites îles grâce à l'élaboration d'orientations et de projets sur le terrain interconnectés favorables à l'instauration de conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles, et définition et mise à l'essai d'un ensemble de pratiques éclairées, d'orientations et de principes, et notamment des éléments d'un code de bonne conduite en vue d'un partage équitable des ressources.

Sous-programme II.2.4 : Exemples de résultats escomptés : Un cadre conceptuel pour la gestion équitable et durable - y compris des éléments d'un code de bonne conduite - a été élaboré, en particulier grâce à une démarche partant de la base et en créant la volonté politique. Ce cadre a été utilisé avec succès dans plusieurs pays.

39. Sous-programme II.2.5 : Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Axe d'action 1 : Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins. Résultats escomptés : Identification des lacunes et points faibles du système actuel d'observation du cycle du carbone, et mise au point de solutions scientifiques pour combler ces lacunes. Des progrès ont été réalisés dans la préparation d'un examen exhaustif et d'un cadre scientifique permettant d'utiliser des indices environnementaux qui aideraient à prévoir, a posteriori et/ou pour l'immédiat, la présence en plus ou moins grande quantité et la répartition variable des poissons pélagiques dans certaines zones. La COI a continué à être le principal agent international du renforcement des capacités régionales et nationales pour une meilleure gestion des proliférations d'algues toxiques.

Sous-programme II.2.5 : Exemples de résultats atteints : Des directives pour le transfert des techniques marines, dans le contexte de l'aide à la mise en œuvre d'une partie critique de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), ont été élaborées et diffusées. En outre, par la résolution IOC/XXII-6, la 22e Assemblée a approuvé la politique de la COI en matière d'échange de données. On notera aussi avec intérêt référence à l'UNESCO comme "courtier honnête entre la demande de technologie océanique et la fourniture de celle-ci".

40. Thème transversal 1 : L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Projet : Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée. Résultat escompté : Mobilisation des savoirs locaux en partenariat avec les communautés locales et des scientifiques en vue d'une utilisation durable et d'une gouvernance équitable des ressources naturelles.

Thème transversal 1 : Exemples de résultats atteints : Le programme LINKS a poursuivi ses efforts pour placer les communautés rurales marginalisées au cœur des initiatives de développement durable et de conservation de la biodiversité en soulignant la nécessité de reconnaître et d'intégrer les connaissances, pratiques et conceptions du monde des populations autochtones. Dans le cadre d'un projet hors Siège dans la réserve de biosphère de Bosawas (Nicaragua), un accord officiel a été conclu avec l'Association autochtone Kunaspawa (Miskito-Mayagna) centré sur une première phase d'activités LINKS relatives aux connaissances écologiques traditionnelles des communautés Mayagna de la rivière Lakus.

41. Thème transversal 2 : La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. Projet : La Voix des petites îles. Résultat escompté : Meilleure prise de conscience et compréhension des problèmes d'environnement et de développement dans les petites îles et dans le monde entier.

Thème transversal 2 : Exemples de résultats atteints : Le projet a entrepris des échanges novateurs sur place au sujet des préoccupations prioritaires dans une douzaine de petits États insulaires en développement des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique. L'opinion publique de nombreux autres États insulaires a activement participé à des débats sur l'Internet (www.sivglobal.org). Un processus intitulé "Vision des jeunes sur la vie dans les îles" a été lancé compte tenu de l'importance des problèmes intergénérationnels dans la vie et le développement durable sur les îles.

Enseignements tirés, atouts et limites

42. Enseignements tirés et atouts : L'enseignement le plus largement applicable est peut-être celui de la pertinence des partenariats. La représentation des États membres dans les programmes intergouvernementaux et internationaux du Secteur des sciences exactes et naturelles, à savoir le PICG, le PHI, la COI et le MAB, à travers les commissions nationales et leurs comités respectifs, a permis de pallier des pénuries de personnel. De plus, les centres hors Siège, tels que les différents centres relatifs à l'eau, ont facilité l'exécution du programme. Les partenariats constituent également les principaux atouts du Secteur. Les consultations avec les États membres ont permis de définir les besoins, qui dépassent de beaucoup les ressources disponibles pour y faire face. Les grandes évaluations externes, à la fois du PHI et du PICG (170 EX/14 et 169 EX/22) ont permis de souligner diverses réalisations et difficultés associées à ces programmes. Les activités envisagées par le Directeur général à la suite de ces évaluations sont notamment l'examen des modalités qui permettraient d'améliorer les relations de travail de leurs comités nationaux respectifs.

43. Limites : Elles restent liées à l'insuffisance des ressources, qu'il s'agisse de ressources humaines ou financières. Pour ce qui est des ressources financières, le Secteur redouble d'efforts pour mobiliser des fonds extrabudgétaires. Le Secteur examine actuellement les possibilités de renforcer ses ressources humaines grâce aux modalités classiques que sont les programmes des experts associés et des jeunes cadres. En outre, on envisage des démarches faisant appel au détachement de fonctionnaires grâce à divers arrangements.

Grand programme III - Sciences sociales et humaines (SHS)

Antécédents

44. Grandes questions : Les années 2002-2003 ont coïncidé avec une période de changement et de concentration dans le programme du Secteur des sciences sociales et humaines. Un processus de restructuration a été lancé au début de l'exercice biennal et s'est poursuivi tout au cours de la période à l'étude. Les mandats des différentes divisions et sections ont été précisés dans le cadre d'une série de consultations organisées au sein du Secteur, avec d'autres entités de l'Organisation et avec différents partenaires. À l'issue de ces consultations, SHS a été doté d'une structure organique qui cible mieux les activités du programme au sein de chaque division en les articulant autour de trois ou quatre axes thématiques, alors que dans le passé, la tendance était à un éparpillement des activités. La mission éthique et normative de l'UNESCO a été prise en compte dans le cadre des activités liées à l'éthique de la science et de la technologie et à la bioéthique, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre la discrimination, aux transformations sociales et au développement, ainsi qu'à la recherche en sciences sociales, à la formation et à l'échange de connaissances, l'accent ayant été mis sur l'articulation entre les recherches et les politiques.

45. Grandes manifestations internationales : Le Secteur a participé à plusieurs grandes manifestations internationales présentant un intérêt direct pour les travaux de l'Organisation. Les activités entreprises à cet égard ont porté non seulement sur les travaux préparatoires à la participation de l'UNESCO à ces manifestations mais aussi sur les mesures de suivi nécessaires découlant de ces dernières. Parmi les principales manifestations, on citera :

- le Forum mondial des chaires UNITWIN/UNESCO (Siège de l'UNESCO, 13-15 novembre 2002) ;
- l'UNESCO a également contribué à deux consultations régionales organisées par l'Unité antidiscrimination de l'HCDH sur le suivi de Durban, à Mexico en juillet 2002 et à Nairobi en septembre 2002 ;
- un atelier sur la "*Mise en œuvre de la troisième Décennie pour combattre le racisme et la discrimination raciale : élaboration d'un guide pour combattre le racisme et promouvoir la tolérance*" conjointement organisé avec l'HCDH en février 2003 ;
- le troisième Colloque international de la recherche féministe francophone (Toulouse, France, 17-22 septembre 2002) ;
- des réunions du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (CIB) et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ;
- la Conférence internationale sur la bioéthique pour les pays de l'Europe centrale et orientale (Vilnius, 2002) et la Table ronde des ministres de la sciences sur la bioéthique (Paris, 2003) ;
- la troisième session de la COMEST, à Rio de Janeiro ;
- la Journée de la philosophie à l'UNESCO ; et
- une réunion de ministres du développement social pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Chili, 2003).

Stratégie adoptée

46. Stratégie globale : D'une manière générale, la stratégie adoptée par le Secteur répondait à l'objectif du programme, qui était de parvenir au niveau de pertinence et de crédibilité voulu, de mettre en place un processus consultatif de gestion et de mobiliser de nombreuses parties prenantes (partenaires).

47. Orientation du programme : Dans le cadre de sa mission de restructuration, SHS a entrepris d'élaborer des stratégies internationales et régionales pour les cinq régions dans lesquelles le Secteur intervient. Ainsi, le programme de SHS a-t-il porté essentiellement sur l'éthique, les droits de l'homme, la philosophie, l'élimination de la pauvreté, les études prospectives et les transformations sociales. L'évaluation de la première phase de huit ans (1994-2001) du programme MOST a conduit à réorienter entièrement la deuxième phase de cette initiative phare du Secteur dans le cadre du 32 C/5 et au-delà, l'accent ayant été mis plus particulièrement sur l'articulation entre les recherches et les politiques.

Exemples de résultats atteints dans le cadre du programme : L'orientation donnée au programme a permis au Secteur de déterminer le profil de son personnel et de le localiser, tant au Siège que dans les bureaux hors Siège, ce qui a contribué à un taux élevé de décentralisation aussi bien du personnel que du budget (évalué respectivement à 42 % et 44 % dans le 32 C/5). L'approbation par la Conférence générale de la Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme (document 32 C/57) et de la Stratégie intégrée de l'UNESCO de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (document 32 C/13) offrent d'autres exemples des succès remportés au titre de ce programme.

48. Processus consultatif de gestion : Un processus consultatif de gestion, comprenant des examens périodiques des programmes par l'ADG/SHS et le personnel du Secteur, de même que des séminaires ont été organisés. Ces réunions ont notamment passé en revue les besoins des diverses régions, les priorités thématiques et les autres priorités et elles ont approuvé les activités et les modes de fonctionnement du Secteur.

Exemples de résultats atteints dans le cadre du processus consultatif de gestion : Tout le personnel du cadre organique a participé aux réunions (Siège et bureaux hors Siège), notamment les directeurs et chefs des bureaux hors Sièges étroitement associés à l'exécution du programme de SHS. Ces réunions ont joué un rôle utile dans la mise en œuvre de la stratégie globale du Secteur et contribué à la réalisation des objectifs stratégiques énoncés dans le 31 C/4 et le 31 C/5.

49. Partenariats : On a relevé un niveau satisfaisant de partenariats interinstitutions, de coopération entre les parties prenantes, par exemple avec les commissions nationales, les ONG et plus largement avec les organisations de la société civile, et de collaboration avec d'autres secteurs dans une vaste gamme d'activités exécutées par le Secteur.

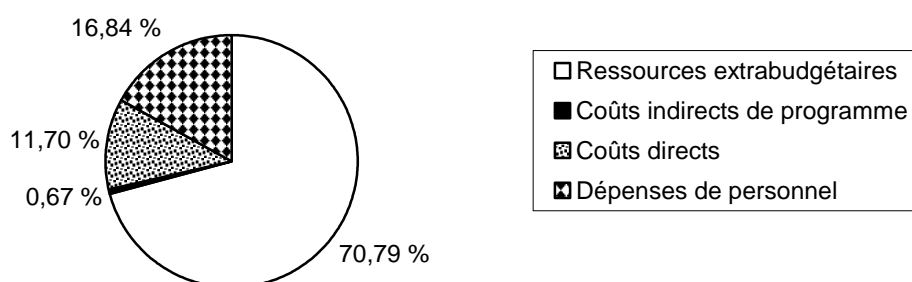
Exemples de résultats atteints dans le cadre des partenariats : L'UNESCO a participé, de concert avec l'OMS, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales, au Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique, dont le secrétariat permanent lui a été confié. Les travaux menés en collaboration ont débouché sur l'élaboration du programme de philosophie ; le point culminant en a été la célébration de la Journée de la philosophie à l'UNESCO, lancée en 2002, et désormais commémorée chaque année, tant au Siège que dans un grand nombre d'États membres dans le monde entier.

50. Apports et produits opérationnels : Pour mettre en œuvre les stratégies susmentionnées tout en assurant une gestion axée sur les résultats, le Secteur a articulé son action sur les éléments suivants :

- le programme financé par le budget ordinaire : 28.582.200 dollars des États-Unis (dont 17.155.600 au titre des dépenses de personnel) ;
- les ressources extrabudgétaires : 25 millions de dollars des États-Unis environ ;
- la dotation en personnel : 90 fonctionnaires au Siège et 18 dans les bureaux hors Siège. En outre, 14 consultants et 10 stagiaires ont été engagés ;
- quatre nouveaux accords de partenariat, officiellement signés ;
- l'organisation de 84 activités promotionnelles environ dont des tables rondes, des séminaires et des séances d'information de haut niveau avec des chefs d'État, des ministres et des délégations.

S'agissant des produits, quelque 150 publications sous forme imprimée et électronique, huit numéros de la *Revue internationale des sciences sociales*, trois numéros de la *Newsletter* de SHS, trois CD-ROM, deux vidéos, deux mallettes et des manuels, ainsi qu'un document d'orientation ont été établis par le Secteur.

Répartition des dépenses totales SHS



Notes : Ressources extrabudgétaires : Fonds autres que les contributions obligatoires des États membres.

Dépenses de personnel : Dépenses correspondant aux fonctionnaires/postes permanents.

Coûts directs : Coûts d'exécution des activités des programmes.

Coûts indirects de programme : Coûts non liés à une activité particulière.

Résultats escomptés et résultats atteints

51. Champ couvert par les activités de programme du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) : le Grand programme de SHS comprend trois programmes et deux thèmes transversaux, divisés en sept axes d'action, auxquels s'ajoutent neuf projets transversaux. Dans sa conception des programmes, SHS n'a pas eu recours aux "sous-programmes". Les thèmes abordés sont les suivants : Éthique des sciences et des technologies (programme III.1), Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques (programme III.2), Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives (programme III.3), auxquels s'ajoutent les éléments transversaux du rôle de SHS dans la réduction de la pauvreté et les technologies de l'information et de la communication au service de la gouvernance locale. Les résultats présentés dans les sections ci-après renvoient à l'axe d'action 1 de chaque programme ; s'agissant des projets relatifs aux thèmes transversaux, les renseignements communiqués portent sur le premier projet du thème transversal concernant l'élimination de la pauvreté.

52. Programme III.1 : Éthique des sciences et des technologies. Axe d'action 1 : Éthique des sciences et des technologies et bioéthique. Résultat escompté : Réflexion éthique sur les connaissances scientifiques et les technologies aux niveaux national, régional et mondial reposant sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le souci des intérêts de la société et des générations futures.

Programme III.1 : Exemples de résultats atteints : Suite aux travaux menés dans le cadre du Comité international de bioéthique (CIB) par exemple, la Conférence générale, à sa 32e session, a adopté à l'unanimité, par acclamation, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines.

53. Programme III.2 : Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques. Axe d'action 1 : Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination. Résultat escompté : Meilleure connaissance des normes et procédures applicables en matière de droits de l'homme par la diffusion d'information et des résultats de la recherche. Meilleur accueil du principe d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance de tous ces droits par l'éducation et l'échange d'information et de bonnes pratiques.

Programme III.2 : Exemples de résultats atteints : La stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme (32 C/57) et la stratégie intégrée de l'UNESCO de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (32 C/13) ont été adoptées par la Conférence générale à sa 32e session. Les interactions avec le système des Nations Unies ont été sensiblement renforcées et un mémorandum d'accord a été signé entre l'UNESCO et le HCDH en février 2003. Un certain nombre de publications et de matériels d'informations ont été édités, dont le troisième volume du manuel sur les droits de l'homme pour les universités, intitulé *Human Rights : International Protection, Monitoring, Enforcement et A Guide to Human Rights*. "Les bonnes pratiques" dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme ont été reconnues par l'attribution du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme à l'*Academia Mexicana de Derechos Humanos*. La cérémonie de remise du prix a eu lieu à Mexico (Mexique) le 27 février 2003 et a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique aux plans tant national que régional. En outre, le Prix est maintenant doté d'un trophée créé par l'artiste japonais Toshimi Ishii. Une Chaire UNESCO sur les droits de l'homme a été créée à l'Université américaine du Caire (Égypte) en juin 2002. Les activités en faveur de la promotion des idéaux de tolérance et de compréhension mutuelle ont également été reconnues par l'attribution du Prix UNESCO Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence à Aung San Suu Kyi, en 2002.

54. Programme III.3 : Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives. Axe d'action 1 : Transformations sociales et développement. Résultat escompté : Amélioration de l'élaboration de la politique concernant des questions sociales comme les migrations internationales et le multiculturalisme, le développement urbain et la gouvernance, par la fourniture aux décideurs et autres parties prenantes d'analyses scientifiques, de données expérimentales et de recommandations pratiques.

Programme III.3 : Exemples de résultats atteints : Le programme MOST a obtenu des résultats particulièrement concluants en mettant en relation d'importants réseaux dans toutes les régions du monde et 110 États membres environ ont participé activement au programme. Le centre d'échange d'informations a enregistré plus de 2 millions d'accès par an. Le programme a notamment centré son action sur l'articulation entre les recherches et les politiques. Une évaluation externe de l'initiative Petites villes côtières historiques, entreprise dans le cadre de MOST, a permis de conclure que le débat ouvert au sein des municipalités participant à l'initiative avait permis, en partie, de reformuler ou d'annuler plusieurs projets d'aménagement urbain qui auraient pu contribuer à la détérioration de la situation dans les villes concernées.

55. Thème transversal 1 : L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Projet : Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans abri en milieu urbain dans la Communauté d'États indépendants. Résultat escompté : Formation de personnel des ONG et de travailleurs sociaux appelés à s'occuper de différents groupes de jeunes marginaux.

Thème transversal 1 : Exemples de résultats atteints : Dans le cadre de la campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté, des travaux de recherche ont été commandités et sept séminaires thématiques d'experts sur la pauvreté et la violation des droits de l'homme ont été organisés ; ces séminaires ont permis de donner forme à un débat et à une analyse de grande ampleur sur le plan théorique et pratique.

Enseignements tirés, atouts et limites

56. Enseignements tirés : Il a été reconnu en particulier qu'il était nécessaire de mieux cibler les activités entreprises par le Secteur et que, lorsque la coopération intersectorielle s'était effectivement exercée, elle avait sensiblement contribué à l'obtention des résultats escomptés. En outre, s'agissant des projets transversaux, l'expérience dégagée de la constitution de partenariats constructifs a été très positive pour les différents projets. La plupart ont été exécutés avec un financement très limité et il a donc fallu tisser de solides partenariats. Ce processus a souvent soulevé la question de savoir ce que l'UNESCO apportait à la lutte contre la pauvreté et, d'une manière générale, il a contribué à mieux cibler et à clarifier les projets.

57. Exemple d'atouts : L'atout du programme de SHS réside dans son mandat, en ce sens que l'objectif des activités menées dans le cadre des sciences sociales à l'UNESCO est de définir l'existant (en encourageant des recherches empiriques solides en sciences sociales), de déterminer le possible (en favorisant la prévision), et d'être en mesure de dire le souhaitable (activité normative). En tant que tel, le programme fait apparaître de multiples domaines de synergie avec tous les autres programmes de l'UNESCO. Globalement, les principaux résultats sont notamment les suivants : la relance, menée avec succès, du Centre international des sciences de l'homme à Byblos (Liban), avec la nomination d'un nouveau directeur et l'adoption d'un nouveau programme de travail. Une stratégie internationale sur la démocratie, dont le Centre doit assurer la mise en œuvre a été adoptée par le Conseil exécutif à sa 167^e session. Par ailleurs, la Conférence générale a adopté à sa 32^e session la Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme (32 C/57) et la Stratégie intégrée de l'UNESCO de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (32 C/13). Une troisième session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), tenue au Brésil, a donné lieu à la Déclaration de Rio sur l'éthique de la science et de la technologie. Il s'agit là d'un bon point de départ pour donner une nouvelle impulsion, au plan régional, à la promotion du débat international sur l'éthique de la science et de la technologie. Le Secteur a commencé de préparer le Forum mondial des droits de l'homme qui doit être organisé à Nantes (France, 16-19 mai 2004), par la ville de Nantes en partenariat avec la Commission nationale française pour l'UNESCO. Les trois grands thèmes du Forum sont les suivants : *Droits de l'homme et terrorisme ; Nouvelles formes de discrimination et droits de l'homme ; et La pauvreté considérée comme une violation des droits de l'homme.*

58. Exemples de limites : Les limites observées par le Secteur sont notamment les suivantes : (1) l'absence d'une stratégie cohérente, qui serait nécessaire pour encadrer l'exécution des projets transversaux, a limité les chances de succès ; (2) en raison du niveau inadéquat de priorité accordé aux projets relatifs aux thèmes transversaux dans l'ensemble des secteurs et des divisions, lesdits projets ont souvent été en concurrence avec les programmes de base, face aux exigences pressantes de ces derniers ; et (3) la coordination avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO a constitué un problème majeur dans la mise en œuvre des projets relatifs aux thèmes transversaux.

Grand programme IV - Culture (CLT)

Antécédents

59. Grandes questions : L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 21 novembre 2001, la résolution 56/8 proclamant l'année 2002 *Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel* et a invité l'UNESCO à y participer comme organisation chef de file. Le Secteur de la culture a appuyé en conséquence ses activités sur ces deux piliers majeurs que sont le "dialogue" et le "développement" afin d'axer l'engagement international sur la défense du patrimoine culturel. Les activités pilotes en la matière ont porté sur les aspects éducatifs, environnementaux et

informationnels de la sauvegarde du patrimoine culturel et sur le renforcement de la coopération intersectorielle interne.

60. Grandes manifestations internationales : Le Secteur a participé à plusieurs grandes manifestations internationales intéressant directement l'action de l'Organisation. Ces activités comprennent, d'une part, les travaux préparatoires à l'association et la participation de l'UNESCO à ces manifestations et, d'autre part, les nécessaires actions de suivi correspondantes. Ces grandes manifestations ont été notamment :

- le Forum mondial UNITWIN/chaires UNESCO (Siège de l'UNESCO, 13-15 novembre 2002) ;
- le Congrès international sur le thème *Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune*, Venise (14-16 novembre 2002), qui a marqué le 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de 1972 ;
- le Sommet mondial pour le développement durable, (Johannesburg, août-septembre 2002) ;
- la Conférence "Stockholm + 5" (mai 2003) ;
- le Congrès international "Culture et développement" (juin 2003) ;
- le Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003) ;
- la préparation active du Forum universel des cultures (Barcelone, 2004).

Stratégie adoptée

61. Stratégie globale : En général, la stratégie adoptée par le Secteur s'est caractérisée par des efforts de sensibilisation au rôle de la diversité culturelle comme levier du développement durable et de la cohésion sociale, qui ont été déployés dans les États membres de l'UNESCO et auprès de l'ensemble de la communauté internationale et du système des Nations Unies. Cette action a été menée à bien par : (i) le renforcement de la diversité et de la représentation du patrimoine culturel (valorisation de la diversité), (ii) des efforts de sauvegarde du patrimoine culturel, en particulier dans les situations de postconflit, ainsi que la promotion du dialogue interculturel et des principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (sauvegarde du patrimoine culturel et dialogue interculturel), et (iii) le développement des industries culturelles (arts, artisanat et industries culturelles). Enfin, les partenariats ont joué un rôle central dans la stratégie globale adoptée par le Secteur.

62. Valorisation de la diversité : Cette stratégie était destinée à valoriser la diversité et la représentation du patrimoine culturel sous toutes ces formes - culturel, naturel et/ou immatériel. Les tendances à l'homogénéisation culturelle qui se manifestent dans un si grand nombre d'aspects de l'existence aujourd'hui peuvent constituer une menace pour la survie de formes originales d'expression culturelle. La disparition de ce patrimoine amoindrit la diversité culturelle dans le monde entier. La nature particulière du patrimoine culturel immatériel concerne les aspects les plus fondamentaux, mais vulnérables, de la culture vivante et de la tradition, incarnés souvent dans la vie spirituelle, les connaissances, les aptitudes et les techniques d'un individu ou d'une communauté. Il appartenait donc à l'UNESCO d'alerter le public quant à l'importance de ce patrimoine et d'encourager les États membres à l'inventorier, à le protéger et à le revitaliser.

Exemples de résultats atteints en matière de valorisation de la diversité : En septembre 2002, l'UNESCO a organisé la troisième Table ronde des ministres de la culture sur le thème *Patrimoine immatériel, miroir de la diversité culturelle* à Istanbul. Des représentants de 110 pays, dont 71 ministres de la culture, ont assisté à la réunion, à la généreuse invitation des autorités turques. La *Déclaration d'Istanbul* a été adoptée et l'idée d'un projet de *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* approuvée. Le projet de Convention a été rédigé ultérieurement et la *Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* a été adoptée à l'unanimité en octobre 2003, venant ainsi compléter la Convention du patrimoine mondial de 1972, qui concerne le patrimoine matériel culturel et naturel.

63. Sauvegarde du patrimoine culturel : Le patrimoine culturel est de plus en plus souvent pris pour cible lors de conflits ou de manifestations d'intolérance en ce qu'il incarne la mémoire collective. Le dialogue interculturel occupe une place essentielle dans l'agenda politique international, d'où l'importance du volet culturel de la lutte internationale contre les manifestations d'intolérance et ses formes les plus extrêmes, dont le terrorisme. Le patrimoine peut devenir une cible privilégiée - en particulier dans les conflits intra-étatiques pour des raisons symboliques, identitaires, d'incompréhension ou de rejet. Par son action normative menée en parallèle à l'action opérationnelle, l'UNESCO s'est efforcée de sensibiliser des décideurs à la nécessité impérieuse de ratifier les instruments internationaux existants tels que la *Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* (1954) comme ceux d'Afghanistan ou d'Iraq. Cette stratégie a mis l'accent sur le rôle du patrimoine culturel dans le maintien et la reconstruction de la paix, après des troubles civils ou des conflits armés.

Exemples de résultats atteints en matière de sauvegarde du patrimoine culturel et du dialogue interculturel : Les États membres de l'UNESCO ont adopté à la 32e session de la Conférence générale, en octobre 2003, la *Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel*. L'UNESCO a réuni, par exemple en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, les parties et populations belligérantes concernées pour les encourager à renouer le dialogue intercommunautaire à travers la reconstruction de leur patrimoine. À la suite de la destruction des Bouddhas de Bamiyan par les Talibans en mars 2001, l'Organisation a dû relever le défi de l'apport d'une réponse à l'indignation de la communauté internationale, ce qu'elle a fait en multipliant les appels et les messages à destination des médias tout en organisant des missions complexes en Afghanistan. Elle a coordonné l'ensemble des activités internationales et bilatérales en faveur de la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Afghanistan, conformément aux souhaits exprimés par les autorités afghanes et les États membres, assurant entre autres le fonctionnement du *Comité international de coordination* et le Secrétariat du programme pour le patrimoine culturel, les médias et les sports qui lui a été confié par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et l'Administration intérimaire afghane. Le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté de même à l'automne de 2003 les statuts d'un *Comité international de coordination pour la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine culturel de l'Iraq*. Parallèlement, l'adoption en décembre 2002, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution proclamant l'année 2004 *Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition* a donné une nouvelle impulsion au projet de "La route de l'esclave".

64. Arts, artisanat et industries culturelles : L'UNESCO est attachée à l'idée selon laquelle la culture est un pilier du développement durable. Axée sur l'ensemble de la chaîne de la création, la stratégie vise avant tout à promouvoir la diversité de l'offre culturelle et faire en sorte que les créateurs et artistes contemporains continuent de façonner aujourd'hui le patrimoine culturel de demain. Eu égard à la spécificité des biens et services culturels en tant que vecteurs de l'identité collective et véhicules des expressions culturelles, dotés par ailleurs d'une valeur économique et commerciale, les activités de développement des industries culturelles créatives ont été orientées vers la promotion de la diversité culturelle.

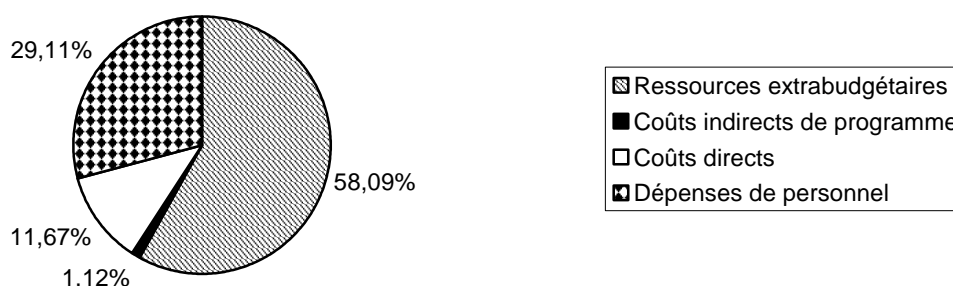
Exemples de résultats atteints pour les arts, l'artisanat et les industries culturelles : Trois ateliers sur le thème "*Artistes et développement*" ont mené à bonne fin ce projet lancé en 1999. Dans le cadre de l'Initiative "*Digi-Arts*" lancée en coopération avec le Secteur de la communication et de l'information, un espace virtuel original a été élaboré, qui met en relation artistes, scientifiques et créateurs numériques dans le monde entier. Le *Centre d'échange d'informations sur la traduction littéraire* de l'UNESCO a été inauguré, de même que l'*Observatoire mondial de la condition sociale de l'artiste* pour l'amélioration de la protection sociale des artistes dans le monde. Le concours *Design 21* a également été étendu à un autre programme : "*Tribute 21*", dans le cadre duquel a été mis en place un centre de formation aux activités artistiques pour les enfants défavorisés en Afghanistan ; le projet "*L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres*" a été conçu pour offrir aux enfants et jeunes défavorisés une formation dans ce domaine dans plusieurs pays des Caraïbes. Des politiques culturelles et visant ce secteur ont été élaborées, et la lutte contre la pauvreté, ainsi que la préservation du patrimoine culturel et naturel ont été intégrées avec succès dans le programme pour le développement durable du tourisme au Sahara dans le cadre du projet *Sahara des cultures et des peuples* (Projet relatif à un thème transversal).

65. Partenariats : L'*Alliance globale de l'UNESCO pour la diversité culturelle* a été lancée en 2002. Son objectif primordial est de favoriser la diversité des biens et services culturels, de pair avec le développement économique et l'application du droit d'auteur. L'*Alliance* a associé 150 entités sur la base de partenariats stratégiques entre les secteurs public et privé, et a été à l'origine de 20 projets pilotes (concernant les industries du livre et de la musique, l'artisanat, et les mesures d'application du droit d'auteur et de lutte contre la piraterie) sur les cinq continents. L'*Initiative de partenariats pour le patrimoine mondial* a été lancée selon le même principe, pour une période initiale allant de 2002 à 2007.

66. Apports opérationnels : Afin de mettre en œuvre les stratégies ci-dessus dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, le Secteur a mis à profit :

- le budget du Programme ordinaire ;
- les fonds extrabudgétaires mobilisés, s'élevant à quelque 62.000.000 dollars des États-Unis ;
- ses effectifs : 144 au Siège, 32 dans les bureaux hors Siège, et aucun dans les Instituts, outre les 180 consultants et 450 stagiaires qui ont été engagés ;
- quelque 246 nouveaux accords de partenariat officiellement signés durant l'exercice biennal, qui ont porté à plus de 300 le nombre total de partenariats opérationnels dans le Secteur ;
- 35 consultations régionales organisées en Asie et Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, dans les États arabes et en Europe ;
- de nombreuses activités de promotion, qui ont donné lieu à des tables rondes, séminaires et séances d'information de haut niveau avec des chefs d'État, ministres et délégations.

Répartition des dépenses totales CLT



- Notes :
- Ressources extrabudgétaires : Fonds autres que les contributions obligatoires des États membres.
 - Dépenses de personnel : Dépenses correspondant aux fonctionnaires/postes permanents.
 - Coûts directs : Coûts d'exécution des activités des programmes.
 - Coûts indirects de programme : Coûts non liés à une activité particulière.

Résultats escomptés et résultats atteints

67. Champ couvert par les activités de programme du Secteur : Le grand programme CLT se composait de trois programmes, ainsi que du thème transversal sur l'élimination de la pauvreté, et visait à intensifier l'action normative dans le domaine de la culture, à protéger la diversité culturelle et le dialogue interculturel, et à renforcer les liens entre culture et développement. Les trois programmes couvraient à leur tour quatre sous-programmes, donnant un total de 12 axes d'action. En outre, il existait cinq ensembles de projets transversaux. Le sous-programme IV.1.1, Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ne se divisait pas en axes d'action, tandis que le programme IV.3 ne se composait pas de sous-programmes mais comportait trois axes d'action. Les résultats présentés dans les sections ci-après concernent le sous-programme IV.1.1 et l'axe d'action 1 de chacun des sous-programmes IV.1.2, IV.2.1, IV.2.2 et du programme IV.3 ; les informations sur les projets transversaux ne portent que sur un projet pour chacun des deux thèmes transversaux.

68. Sous-programme IV.1.1 : Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Résultats escomptés : Révision des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, réforme du cycle des réunions statutaires portant sur le patrimoine mondial et mise au point de nouvelles orientations stratégiques du Comité du patrimoine mondial.

Sous-programme IV.1.1 : Exemples de résultats atteints : Les *Orientations* révisées ont été soumises en anglais à la Présidente de la 27e session du Comité du patrimoine mondial pour approbation. La réforme du cycle des réunions statutaires a été menée à bien à la 26e session du Comité. La *Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial* (2002) a fourni un cadre stratégique propre à guider l'action des États parties en vue de l'application à venir de la Convention, cadre axé sur la crédibilité, la conservation, le renforcement des capacités et la communication - les "4 C". Le 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial a été marqué par la tenue du Congrès "*Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune*" (Venise, 2002), qui a rassemblé plus de 600 participants du monde entier.

69. Sous-programme IV.1.2 : Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif. Axe d'action 1 : Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Résultats escomptés : Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique en vue d'obtenir le dépôt de 20 instruments nationaux des ratifications avant la fin de 2003.

Sous-programme IV.1.2 : Exemples de résultats atteints : Organisation par le Secrétariat, à la suite de l'adoption de la Convention, des trois séminaires régionaux de l'UNESCO ci-après : Conférence des Amériques (Kingston, Jamaïque, juin 2002) ; Conférence de l'Afrique orientale et australe (Maputo, Mozambique, mai 2003) ; et Atelier régional Asie-Pacifique (Hong-Kong, novembre 2003). A ce jour, la Convention n'est pas encore entrée en vigueur car seuls deux États, la Bulgarie et le Panama, l'ont signée.

70. Sous-programme IV.2.1 : Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel. Axe d'action 1 : Sauvegarde du patrimoine culturel matériel. Résultats escomptés : Poursuite des efforts visant à renforcer une culture de la paix dans des situations de conflit récent ou en cours par : (i) la promotion de la protection intercommunautaire des monuments nationaux en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, la reconstruction du pont de Mostar et d'édifices historiques environnants en coopération avec la Banque mondiale et la communauté internationale, la remise en état de centres historiques et de monuments religieux dans les Balkans ; (ii) l'appui aux activités du Département palestinien des antiquités, en particulier à Naplouse, Hébron, Gaza et Jéricho ; et la mise en œuvre de nouvelles activités en faveur de Jérusalem ; (iii) le lancement de projets de restauration de sites touchés par des conflits en Afrique, en Iraq, en Afghanistan et au Timor-Leste.

Sous-programme IV.2.1 : Exemples de résultats atteints : Collecte de fonds extrabudgétaires par le Secteur à l'appui de son action dans ce domaine. Mise en place de comités internationaux en vue de coordonner les actions de restauration et de préservation du patrimoine culturel matériel en Iraq, en Afghanistan et à Angkor.

71. Sous-programme IV.2.2 : Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel. Axe d'action 1 : Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones. Résultats escomptés : Incitation des États membres à la formulation de politiques fondées sur une meilleure prise en compte des liens entre diversité culturelle, pluralisme et développement par : (i) l'approfondissement du débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle au moyen d'un mécanisme de réflexion ; (ii) la création d'un corpus de pratiques optimales en matière de pluralisme culturel par le biais des institutions nationales concernées, ainsi que grâce à l'expertise accumulée dans le cadre du réseau de l'UNESCO "Villes pour la paix" ; (iii) la sensibilisation et la mobilisation des systèmes éducatifs et des médias en faveur de la prise en compte de la richesse de la diversité culturelles en vue de la révision du contenu des programmes d'enseignement et des médias (en coopération avec le BIE, le Système des écoles associées et les chaires UNESCO ainsi que les ONG spécialisées dans ce domaine) ; (iv) l'avancement dans la compréhension et la clarification du contenu de droits culturels, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, en coopération avec SHS ; (v) la reconnaissance d'une citoyenneté multiculturelle respectueuse des identités autochtones par le renforcement et l'expansion des réseaux existant entre les communautés autochtones et les institutions locales et nationales, les centres de recherche, les universités, les ONG et les instances représentatives autochtones.

Sous-programme IV.2.2 : Exemples de résultats atteints : Contribution de l'UNESCO à la reconnaissance d'une citoyenneté multiculturelle respectueuse des identités autochtones par la publication d'un CD-ROM sur la diversité culturelle et les peuples autochtones, fruit d'un extraordinaire échange entre de nombreux auteurs, militants, chercheurs, artistes et éditeurs autochtones et non autochtones qui s'emploient à faire connaître les cultures autochtones, ainsi qu'à

sauvegarder l'identité culturelle des peuples autochtones. Intensification des efforts visant à renforcer les partenariats avec les institutions et communautés autochtones grâce à l'inestimable contribution des Ambassadeurs de bonne volonté et Artistes pour la paix de l'UNESCO qui sont issus de communautés autochtones.

72. Programme IV.3 : Renforcer les liens entre culture et développement. Axe d'action 1 : Assistance aux États membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles. Résultats escomptés : Reconnaissance grandissante aussi bien du rôle de la culture dans les politiques nationales que des liens existant entre diversité culturelle et développement.

Programme IV.3 : Axe d'action 1 : Exemples de résultats atteints : Création en avril 2002 de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique, réalisation majeure dans ce domaine. Depuis lors l'Observatoire a œuvré activement (i) au Congrès culturel panafricain et (ii) à l'offre d'une assistance technique aux pays de la région. Un autre résultat s'appuyant sur le succès obtenu en Afrique a été la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un observatoire analogue en Asie du Sud-Est.

73. Thème transversal 1 : Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Projet : Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement. Résultat escompté : Définition de "bonnes pratiques" de gestion du tourisme de montagne utilisables dans des régions comparables.

Thème transversal 1 : Exemples de résultats atteints : Orientation des activités vers *"l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté"* par le développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement. Les activités du projet comprennent la formation des populations locales au métier de guide touristique, le développement de l'hébergement chez l'habitant dans les communautés locales et la formation à la fabrication d'objets artisanaux de qualité supérieure.

Enseignements tirés, atouts et limites

74. Enseignements tirés : L'enseignement primordial à retenir est que les partenariats sont à l'évidence un vecteur efficace de progrès en matière d'action culturelle, ainsi que le montre la liste ci-après : accord tripartite UNESCO-Fondation pour les Nations Unies (FNU)-Conservation International (CI) portant sur un montant 15 millions de dollars des États-Unis ; mise en place d'un mécanisme de réaction rapide avec Fauna & Flora International, la FNU et l'UICN afin de parer aux menaces qui pèsent sur des sites du patrimoine naturel mondial et de générer le capital initial nécessaire à la constitution d'un Fonds qui soutiendra les opérations de ce mécanisme ; accord avec la Grand Circle Foundation, qui s'engage à affecter 100.000 dollars des États-Unis par an sur cinq ans à certains biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; accord avec Hewlett Packard en vue de la fourniture d'une aide en matière de technologies de l'information ainsi que de moyens d'impression au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial ; accord avec l'Earthwatch Institute visant à placer des volontaires sur des sites du patrimoine mondial, lancer un programme de bourses en Afrique et mettre en place un programme de transfert de compétences commerciales ; et accord avec Ecotourism Australia en vue de mettre au point des mécanismes novateurs pour financer des projets et activités à l'appui de la préservation et de la protection des biens naturels et mixtes du patrimoine mondial.

75. Exemples d'atouts : L'atout du Programme de la culture réside dans les missions fondamentales dont l'UNESCO est investie en vue de la préservation et de la promotion de la diversité culturelle. Le patrimoine culturel immatériel est un creuset de créativité et le ressort des cultures vivantes. C'est pourquoi, l'action destinée à promouvoir ce patrimoine vise à encourager

tous les États, avec le concours actif des chercheurs, créateurs et détenteurs de la culture, à identifier plus précisément les formes et expressions du patrimoine culturel, à sensibiliser l'opinion publique à sa valeur et à mettre en relief les responsabilités envers ce patrimoine par des mesures législatives, institutionnelles, d'éducation, de promotion et de communication ; elle vise, enfin, à mobiliser la communauté internationale par la mise en place de mécanismes techniques et financiers de coopération et d'assistance. La "*Proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité*" a donné à un grand nombre de pays la possibilité de faire valoir la richesse de leur patrimoine. Le Secteur a poursuivi son action concernant la *Convention du patrimoine mondial*, l'une des conventions internationales les plus universellement reconnues. En juillet 2003, le nombre d'États parties à cette convention s'élevait au total à 176 et 754 sites, soit 582 sites culturels, 149 sites naturels et 23 sites mixtes répartis dans 129 États parties, étaient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le programme "*Livres pour tous*" a contribué au Plan d'action de Dakar par la promotion de la lecture et de l'éducation artistique, en ce qu'il a permis d'obtenir le don de bibliobus à cinq États d'Amérique latine durement touchés par les catastrophes naturelles et la fourniture de matériels de lecture de qualité à des enfants de zones marginalisées. Toutefois, la mobilisation de fonds en faveur des programmes relatifs aux cultures vivantes demeure difficile.

76. Exemples de limites : Certaines limites sont liées aux cas où le Secteur transmet des "rapports de mission" ou des évaluations de politiques aux plus hautes autorités de pays et où ces rapports ne font pas l'objet d'un suivi approprié en raison du renouvellement constant des pouvoirs publics ou parce qu'il n'existe pas d'organisations officiellement chargées d'en appliquer les recommandations dans ces pays, ce qui ne permet guère d'obtenir de résultats à court terme.

Grand programme V - Communication et information (CI)

Antécédents

77. Grandes questions : L'action de l'UNESCO dans le Secteur de la communication et de l'information (CI) a été guidée par les trois objectifs stratégiques retenus pour CI dans la Stratégie à moyen terme approuvée pour 2002-2007 (document 31 C/4), à savoir : (i) encourager la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information ; (ii) promouvoir l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information mondiaux ; et (iii) assurer pour tous l'accès aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans le domaine public. Dans ce contexte, les principaux résultats ont été les suivants : (i) une sensibilité accrue à l'échelle mondiale aux enjeux de la société de l'information ; (ii) une meilleure compréhension à l'échelle mondiale des défis de la société de l'information sur les plans éthique, juridique et socioculturel ; (iii) une augmentation de l'aide apportée aux médias dans des situations de conflit ouvert et d'après-conflit ; et (iv) l'élaboration d'une conception et de principes communs concernant la société de l'information à inscrire dans la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, décembre 2003, Genève, Suisse).

78. Grandes manifestations internationales : Le Secteur a participé à plusieurs grandes manifestations internationales intéressant directement l'action de l'Organisation. Les activités ont porté à la fois sur les travaux préparatoires visant à permettre à l'UNESCO de contribuer et de participer à ces manifestations, et sur les dispositions nécessaires pour en assurer le suivi. Au nombre des grandes manifestations figuraient :

- le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI, décembre 2003, Genève, Suisse) ;
- le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, août-septembre 2002) ;

- les sessions du Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous (IFAP) (avril 2002 et avril 2003) ;
- la réunion du Conseil intergouvernemental du PIDC, 22e session (Paris, France, avril 2002) ;
- La Journée mondiale de la liberté de la presse (Manille, 2002, et Kingston, 2003) ; et
- La Conférence internationale sur l'assistance aux médias dans les zones de tension (Stockholm, Suède, mai 2003).

Stratégie adoptée

79. Stratégie globale : Dans l'ensemble, le Secteur s'est conformé au cours de l'exercice biennal 2002-2003 à une stratégie en trois phases. D'abord, il a poursuivi ses activités visant à promouvoir et développer la sensibilisation de l'opinion à la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental. Ensuite, il a suivi une approche normative dans l'assistance et les services consultatifs qu'il a prêtés en vue d'adapter la législation sur les médias et les critères d'accès à l'information aux principes internationalement reconnus de la liberté d'expression (législation et directives concernant les médias), et en troisième lieu, il a mené des activités opérationnelles pour assurer le suivi des déclarations et plans d'action des cinq séminaires régionaux consacrés à la promotion de médias indépendants et pluralistes, en particulier dans des régions en situation de conflit et d'après-conflit (suivi des plans d'action).

80. Priorité aux droits de l'homme : Cette stratégie visait à promouvoir et développer la sensibilisation à la liberté d'expression en tant que droit humain et à renforcer la protection de la liberté de la presse et des droits des journalistes par une assistance aux organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales, et aux organisations professionnelles des médias, ainsi qu'aux groupes de défense de la liberté de la presse, et une collaboration étroite avec eux.

Exemples de résultats atteints dans la priorité aux droits de l'homme : Un montant d'environ 1,2 million de dollars a été affecté par le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) au financement d'une quarantaine de projets dans les États membres, renforçant ainsi les capacités des États membres concernés.

81. Directives sur l'accès à l'information : Les principes internationalement reconnus de la liberté d'expression ont été activement défendus. Les activités ont été centrées sur les domaines suivants : (i) la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace et la Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique ; (ii) une meilleure prise de conscience et compréhension au niveau mondial des défis éthiques, juridiques et socioculturels des sociétés du savoir ; (iii) un plus large accès à l'information et à la connaissance grâce aux centres communautaires multimédias, aux télécentres communautaires polyvalents, à la radiotélévision de service public, aux bibliothèques, aux archives et aux services et réseaux d'information ; (iv) la formation des ressources humaines et le développement des capacités en matière d'utilisation des TIC ; et (v) l'amélioration de la formation des professionnels de la communication et de l'information.

Exemples de résultats atteints en matière de législation et de directives concernant les médias : Plusieurs séminaires régionaux sur des thèmes tels que les aspects juridiques, financiers et administratifs de la radiotélévision de service public, la promotion de la radiotélévision de service public et la diversité culturelle ont contribué à renforcer la radiotélévision de service public. La législation concernant les médias a été développée grâce à des services de conseil dans plusieurs pays.

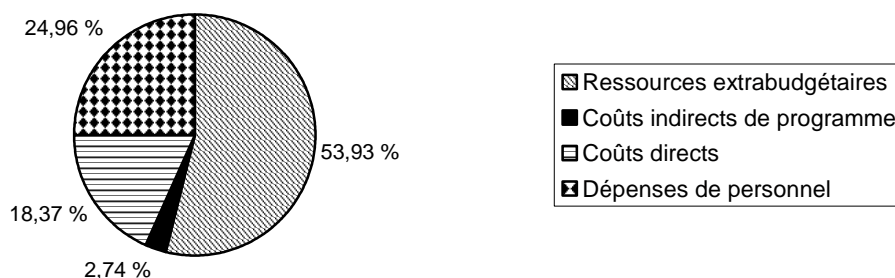
82. Suivi des plans d'action : L'UNESCO a collaboré avec un certain nombre d'ONG internationales, régionales et nationales, des institutions professionnelles et des groupes de la société civile qui travaillent dans les domaines de la communication et de l'information. Des partenariats ont été renforcés avec plusieurs organisations intergouvernementales, en particulier l'UIT, le PNUD, la FAO et la Commission européenne. Cette collaboration a été nécessaire pour assurer le suivi de plusieurs plans d'action. La collaboration de CI avec d'autres secteurs de l'UNESCO a été encouragée.

Exemples de résultats atteints dans le suivi des plans d'action : Le programme Information pour tous (IFAP) est pleinement opérationnel et sert de mécanisme de coopération internationale pour construire une société de l'information pour tous grâce à l'instauration de mesures visant à réduire la fracture numérique. Des consultations au sein de l'UNESCO ont abouti à la mise en place de groupes de travail intersectoriels entre le Secteur de la communication et de l'information, d'une part, et les Secteurs de l'éducation, de la culture, des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines d'autre part. Ce mécanisme devrait permettre d'améliorer la planification, l'exécution et l'évaluation des activités intersectorielles pour l'exercice 2004-2005 et au-delà. En outre, 13 projets au titre du thème transversal "La Contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir" ont été conduits avec succès.

83. Apports opérationnels : Afin de mettre en œuvre les stratégies ci-dessus dans un souci de gestion axée sur les résultats, le Secteur disposait des éléments suivants :

- budget du Programme ordinaire de 14.068.800 dollars (y compris les projets du thème transversal sur les TIC) ;
- fonds extrabudgétaires mobilisés d'un montant de quelque 35 millions de dollars ;
- dotation en personnel : 39 membres du cadre organique et 33 membres du cadre de service et de bureau au Siège, et 30 membres du personnel dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

Répartition des dépenses totales CI



- Notes :
- Ressources extrabudgétaires : Fonds autres que les contributions obligatoires des États membres.
 - Dépenses de personnel : Dépenses correspondant aux fonctionnaires/postes permanents.
 - Coûts directs : Coûts d'exécution des activités des programmes.
 - Coûts indirects de programme : Coûts non liés à une activité particulière.

Résultats escomptés et résultats obtenus

84. Champ couvert par les activités de programme du Secteur : Le grand programme CI est réparti sur deux programmes constitués de quatre sous-programmes subdivisés au total en 11 axes d'action. De plus, le Secteur a entrepris six ensembles de projets transversaux au titre des deux thèmes transversaux, à savoir l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté et la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. Les résultats présentés dans les sections ci-après concernent l'axe d'action 1 de chaque sous-programme ; les références aux projets relatifs aux thèmes transversaux ne concernent qu'un seul projet pour chacun des deux thèmes.

85. Sous-programme V.1.1 : Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir. Axe d'action 1 : Établissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme Information pour tous. Résultat escompté : Renforcement de la coopération internationale en vue de la construction d'une société de l'information pour tous dans le cadre du programme Information pour tous par : (i) l'élaboration de stratégies, de méthodes et d'instruments ; (ii) des travaux préparatoires en vue de la création de comités nationaux pour le programme Information pour tous et (iii) l'établissement de mécanismes d'identification, de financement, de mise en œuvre et d'évaluation des projets dans le cadre du programme Information pour tous.

Sous-programme V.1.1 : Exemples de résultats atteints : Deux instruments internationaux destinés à élargir l'accès à l'information et aux connaissances ; la *Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace* et la *Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique*, ont été adoptées par la Conférence générale à sa 32e session. Avec le lancement du programme Information pour tous (IFAP) et de son Conseil intergouvernemental, l'UNESCO a créé une plate-forme intergouvernementale unique en son genre pour poursuivre les discussions sur les questions couvertes par ces deux textes.

86. Sous-programme V.1.2 : Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir. Axe d'action 1 : Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde. Résultat escompté : Sensibilisation accrue des États membres et renforcement de leur capacité de promouvoir l'information du domaine public et d'en élargir l'accès par : (i) des mesures visant à encourager la formulation de politiques appropriées ; (ii) l'élaboration et la diffusion de principes directeurs concernant les programmes de numérisation des collections et des fonds appartenant aux bibliothèques et aux archives publiques, une attention particulière étant portée aux documents en caractères non latins ; (iii) le lancement de cinq projets pilotes sur la numérisation des collections appartenant aux bibliothèques et des fonds d'archives, et (iv) un soutien à la création dans six pays de sites Web contenant des documents d'archives majeurs (sites Web UNESCO *Sources de l'histoire des nations*).

Sous-programme V.1.2 : Exemples de résultats atteints : L'UNESCO a publié cinq CD-ROM de la collection Public@ d'ouvrages représentatifs d'information du domaine public et librement accessibles pour distribution gratuite. Il s'agissait de trois applications de modèles informatiques pour le développement, en Afrique, d'un ensemble d'outils informatiques pour les laboratoires virtuels de l'UNESCO et de la bibliothèque numérique *Construire le cyberspace* élaborée en coopération avec l'UNITAR, y compris un large éventail d'informations, de matériels de formation, d'outils, lois et règlements sur le cyberspace à l'intention des pays en développement. Un CD-ROM trilingue contenant le logiciel Greenstone en code source libre a été mis au point pour constituer des bibliothèques numériques et y accéder, et plusieurs séminaires de formation régionaux Greenstone ont été organisés. De nouveaux comités nationaux ont été créés et

23 nouvelles collections ont été ajoutées au Registre de la mémoire du monde. Il existe maintenant des comités nationaux dans 59 États membres et, à l'heure actuelle, le Registre de la mémoire du monde contient 91 biens du patrimoine documentaire de 45 pays. Une centaine d'experts ont été formés à la préservation et à la conservation en Afrique (Le Cap, Afrique du Sud, 2003), en Asie et dans le Pacifique (Cheongju, République de Corée, 2002) et en Amérique latine et Caraïbes (Lima, Pérou, 2003). *La Conférence générale a adopté la Charte de l'UNESCO sur la conservation du patrimoine numérique* à sa 32e session en octobre 2003.

87. Sous-programme V.2.1 : Liberté d'expression, démocratie et paix. Axe d'action 1 : Liberté d'expression, médias et démocratie. Résultat escompté : Sensibilisation accrue du public à la liberté de la presse en tant que droit fondamental grâce à la célébration chaque année, dans toutes les régions, de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) et à l'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano.

Sous-programme V.2.1 : Exemples de résultats atteints : Seule ou en concertation avec plusieurs organisations professionnelles et des ONG internationales des médias, l'UNESCO a réussi à insérer une référence explicite à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la Déclaration de principes et Plan d'action du SMSI adoptés lors du Sommet en décembre 2003. L'UNESCO a utilisé la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) en 2002 et 2003 pour organiser des conférences internationales à Manille (Philippines, mai 2002), et à Kingston (Jamaïque, mai 2003), et pour soutenir plusieurs manifestations spéciales centrées sur la sensibilisation internationale à certains facteurs contemporains qui limitent la liberté d'expression et la liberté de la presse. Le Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano a également été décerné. De nouvelles chaires de liberté d'expression ont été créées au Guyana, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en Thaïlande.

88. Sous-programme V.2.2 : Renforcer les capacités de communication. Axe d'action 1 : Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène. Résultat escompté : Renforcement et soutien des capacités de communication dans les États membres, en particulier par : (i) le renforcement du rôle du PIDC en tant que catalyseur du développement de la communication par le financement d'au moins 100 projets ; (ii) le lancement d'au moins 50 projets de développement de la communication dans les pays en développement et une contribution à la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires pour assurer leur viabilité ; (iii) une aide à la formation de 100 spécialistes dans quatre régions pour promouvoir une culture de la maintenance et garantir la viabilité à long terme des projets en matière de communication ; et (iv) une amélioration de la coopération et des partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations grâce à des projets conjoints de développement.

Sous-programme V.2.2 : Exemples de résultats atteints : 84 projets nationaux, régionaux et interrégionaux ont été financés, et 43 nouvelles propositions de projet ont été soumises et acceptées par le Conseil du PIDC. Ainsi, la principale réalisation au titre de cet axe d'action au cours de l'exercice biennal a été la réintégration du PIDC dans son rôle d'unique forum multilatéral dans le système des Nations Unies capable de mobiliser la communauté internationale pour examiner, promouvoir et financer des projets destinés à renforcer les capacités de communication dans les pays en développement. Des centres communautaires multimédias ont été créés dans 14 pays et l'Organisation a appuyé la création d'un logiciel particulier intitulé "*Enrich*" pour ces centres afin de surmonter un certain nombre de problèmes d'accès actuels. Ce logiciel est le même à l'OMS et dans d'autres organisations partenaires.

89. Thème transversal 1 : L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté. Projet : Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication. Résultat escompté : Autonomisation des communautés marginalisées.

Thème transversal 1 : Quelques résultats obtenus : La publication de *Literacy, Key to Empowering Women Farmers* (L'alphabétisation, clé de l'autonomisation des agricultrices) réalisée dans le cadre du projet de formation s'appuyant sur les TIC en éducation de base pour le développement social, est devenue l'une des meilleures ventes dans le Secteur de l'éducation : elle est utilisée par des formateurs, des agents du développement rural, des vulgarisateurs agricoles, des spécialistes de l'équité entre hommes et femmes et des éducateurs du système non formel, entre autres.

90. Thème transversal 2 : La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. Projet : Initiative B@bel. Résultat escompté : Élaboration et adoption de principes relatifs à la promotion d'un accès plus équitable à l'information dans différentes langues.

Thème transversal 2 : Exemples de résultats atteints : Le projet B@bel a reçu des fonds du Gouvernement de la Principauté de Monaco et de la Swiss Development Cooperation pour entreprendre des travaux sur l'élaboration des principes relatifs à la promotion d'un accès plus équitable à l'information.

Enseignements tirés, atouts et limites

91. Enseignements tirés : Comme dans les autres secteurs, on ne saurait trop insister sur l'importance des partenariats. Cela constitue l'enseignement majeur pour le Secteur. La participation de celui-ci à l'élaboration de la stratégie globale de l'aide aux médias dans les zones de conflit et d'après conflit a permis d'investir massivement dans des activités en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Iraq, ce qui a entraîné une visibilité beaucoup plus grande de l'Organisation au sein du système des Nations Unies grâce à l'instauration de partenariats concrets avec le PNUD, l'OCHA et les principales ONG internationales.

92. Quelques atouts : Le programme Communication et information a pour atout la pertinence absolue des technologies de la communication et de l'information dans toutes les sphères de la vie, y compris bien sûr dans les quatre autres secteurs de l'UNESCO. Cela ressort parfaitement des éléments de base destinés au Sommet mondial pour la société de l'information (Déclaration de principes et Plan d'action) qui affirment les quatre principes que défend l'Organisation comme conditions préalables à la construction de sociétés du savoir : liberté d'expression ; accès universel à l'information ; promotion de la diversité culturelle, multilinguisme et contenus locaux ; et accès égal à l'éducation. Une réussite particulière du Secteur a été l'utilisation d'un mécanisme novateur d'exécution du programme. A ce titre, les technologies de l'information et de la communication ont été au centre des activités des projets consistant à développer, à l'aide des TIC, des communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes, à utiliser les TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social. Le projet sur les TIC comme outils d'amélioration de la gouvernance locale a permis d'élaborer un mécanisme novateur d'exécution en proposant un cours de formation sur la gouvernance informatique grâce à une plate-forme multilingue d'université virtuelle, y compris l'utilisation de dialogues en direct sur l'Internet pour des interactions entre étudiants et enseignants, et du téléchargement vidéo pour des exposés.

93. Quelques limites : Les limites sont inhérentes aux difficultés à résoudre concernant la fracture numérique, en particulier à notre époque où l'accent est mis sur la privatisation. Les demandes de produits et services du Secteur dépassent de beaucoup les ressources dont il dispose pour satisfaire les besoins exprimés par les États membres.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

94. Antécédents : L'institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été créé en novembre 1999 afin de promouvoir, aux niveaux national et international, les efforts visant à donner aux politiques un fondement factuel par la collecte et l'utilisation de données de haute qualité et à jour concernant l'éducation, la science et la technologie, la culture et la communication. Les travaux de l'ISU portent sur les quatre grands domaines d'action suivants : (i) la collecte, la validation et la diffusion en temps voulu de statistiques transnationales, d'indicateurs et de documents connexes utiles à la prise de décisions ; (ii) l'élaboration d'une méthodologie destinée à étayer la collecte et l'évaluation de données fiables et comparables au niveau international ; (iii) l'octroi d'un soutien au renforcement des capacités statistiques et d'analyse des États membres et (iv) l'analyse et l'interprétation des données transnationales.

Résultats escomptés et résultats obtenus : Axe d'action 1 : Améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO. Résultats escomptés : Amélioration de la communication et de la collaboration avec - et entre - les producteurs et utilisateurs de données des États membres et des organisations partenaires par la constitution de réseaux, l'organisation d'ateliers annuels, un recours accru aux TIC et l'amélioration des méthodes de consultation. Exemples de résultats atteints : L'ISU a (i) amélioré le champ couvert par ses enquêtes et obtient maintenant des données publiables pour 81 % des pays en matière de scolarisation primaire (couvrant 93 % de la population d'âge scolaire primaire dans le monde) et pour 75 % des pays en matière d'enseignement secondaire (87 % de la population en âge de suivre cet enseignement) ; (ii) réduit le délai entre le lancement de la collecte de données sur l'éducation et leur publication à 18 mois en 2003 ; (iii) publié des rapports régionaux sur l'éducation dans les États arabes et en Asie du Sud et de l'Est et le premier rapport mondial exhaustif sur les statistiques de l'éducation, à savoir le Recueil de données mondiales sur l'éducation, en août 2003 ; (iv) mené 24 ateliers régionaux auxquels ont participé des statisticiens de l'éducation de presque tous les États membres ; et (v) fourni des analyses et des annexes statistiques pour les rapports mondiaux sur le suivi de l'EPT de 2002 et 2003/2004, ainsi que pour la base de données des Objectifs de développement du Millénaire adoptés par l'ONU. Des partenariats améliorés avec des institutions importantes basées en Amérique du Nord, dont l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale, ont été instaurés. **Difficultés à résoudre :** Cet exercice biennal correspond aux deux premières années de fonctionnement de l'Institut à Montréal, avec un complément de personnel presque exclusivement nouveau. Il n'a pas été facile pour l'Institut de devenir pleinement fonctionnel dans des délais raisonnables.

B. Programme de participation (PP)

95. Programme de participation (PP) et aide d'urgence : Services : la mise en œuvre du Programme de participation est fondée sur une transparence accrue et une coopération intersectorielle efficace à l'évaluation des demandes reçues par le Secrétariat. La création du Comité intersectoriel d'évaluation qui évalue les demandes de financement se révèle une initiative très efficace. La meilleure formation des commissions nationales s'est également traduite par des améliorations dans la formulation des demandes.

Réalisations relatives au Programme de participation et à l'aide d'urgence : Quelque 95 % de tous les projets évalués ont été exécutés de manière satisfaisante. À la date limite de réception des demandes le 28 février 2002, 2.002 requêtes avaient été reçues au total, pour un montant de 77.567.022 dollars ; 1.245 demandes ont été approuvées pour un montant de 20.549.312 dollars. Entre janvier 2002 et décembre 2003, le Directeur général a approuvé en tout 59 demandes d'aide d'urgence représentant au total environ 1.444.000 dollars. Le Directeur général a également demandé à neuf bureaux hors Siège d'administrer les fonds du Programme de participation destinés aux États membres en retard dans la présentation de rapports financiers et d'évaluation concernant des aides accordées antérieurement au titre du PP. Enfin, quelque neuf États membres appartenant à l'OCDE ont répondu favorablement à l'appel lancé par le Directeur général à la 161^e session du Conseil exécutif pour qu'ils envisagent de s'abstenir de présenter des demandes au titre du Programme. **Difficultés à résoudre :** Les demandes d'aides au titre du Programme de participation continuent d'excéder les ressources financières du Programme.

C. Services liés au programme

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

96. Département Afrique : Services : le Département Afrique a pour objectifs : (i) de contribuer à améliorer la connaissance des réalités et problèmes de l'Afrique afin d'éclairer l'action de l'UNESCO en faveur du continent ; (ii) de renforcer la coopération avec les États membres, les organisations intergouvernementales, les ONG et la société civile et (iii) de coordonner l'action et la mobilisation de ressources afin de mettre les priorités en œuvre, en particulier celles concernant le NEPAD et la réduction de la pauvreté. Pour atteindre ses objectifs, le Département a appliqué une stratégie consistant à assurer une *présence proche et un dialogue permanent*, en privilégiant : (i) de nombreuses visites officielles hors Siège du Directeur général et des rencontres régulières avec les autorités africaines ; et (ii) des consultations régulières avec les délégués permanents du Groupe Afrique et les commissions nationales.

Réalisations du Département Afrique : Les différentes réunions ont abouti à des mémorandums, plans d'action, déclarations officielles conjointes et résumés d'entretiens dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier. Plusieurs accords ont été conclus en vue de la réalisation de programmes d'action conjoints avec des organisations comme la CEDEAO, la SADC, la CEN-SAD, la COI et les PALOP, etc. Des espaces de dialogue/concertation ont été créés, par exemple le Comité de l'UNESCO pour le NEPAD, le Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines (FOSRASUN), et les séminaires internationaux qui ont eu lieu à Paris en novembre 2001 et à Ouagadougou en mars 2003. En outre, conformément aux vœux des chefs d'État africains et de l'ONU, l'UNESCO, à l'initiative du Département, a fait du NEPAD la pierre angulaire de sa coopération avec l'Afrique. **Difficultés à résoudre :** Elles consistent à assurer la bonne mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'Afrique dans un contexte d'insuffisance des ressources humaines et financières.

Programme de bourses

97. Programme de bourses : Services : Les bourses de l'UNESCO sont très demandées et ce programme a servi les États membres en permettant à l'Organisation de gérer et administrer des bourses en vue d'intensifier les échanges d'informations, d'assurer le partage du savoir et de l'expérience au profit des bénéficiaires, d'améliorer les compétences de jeunes chercheurs et de renforcer les capacités dans un certain nombre de domaines et programmes prioritaires. Les progrès de l'harmonisation des politiques et normes d'administration des bourses avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies se sont poursuivis.

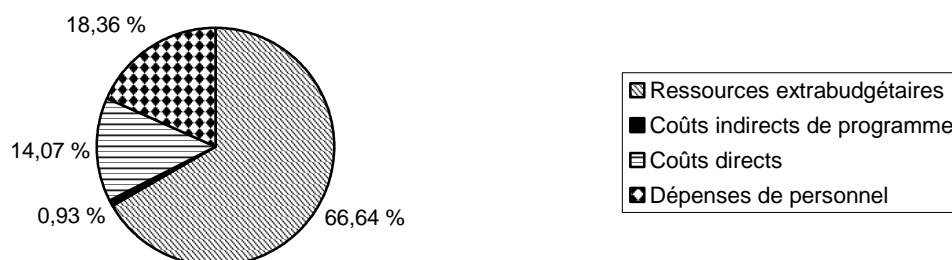
Réalisations du Programmes de bourses : Quelque 432 bourses ont été attribuées dans des domaines prioritaires du programme. Elles se sont montées en valeur à 6.029.529 dollars (dont 1.204.883 dollars provenant du budget ordinaire, y compris le Programme de participation, 1.020.636 dollars de contributions extrabudgétaires en espèces et 3.804.010 dollars de contributions en nature sous la forme de bourses). La répartition par sexe en a également été remarquable puisque 59 % des bourses attribuées sont allées à des femmes. **Difficultés à résoudre :** La demande de bourses continue d'excéder le montant des fonds alloués.

Information du public

98. Bureau de l'information du public (BPI) : Services : BPI a renforcé ses liens directs avec les médias dans le monde entier et a continué d'axer sur l'information d'actualité la préparation de tous les écrits destinés à la diffusion publique afin d'accroître la visibilité des priorités du programme de l'UNESCO. Une distinction claire a été établie entre la communication institutionnelle et l'information sur la substance des programmes et activités. Les partenariats avec les "pôles de communication" des différents secteurs ont été maintenus, à la fois pour améliorer la planification et l'organisation à long terme et pour donner plus de cohérence à l'action en direction des médias, au développement de la présence sur le Web et à l'édition d'ouvrages.

Réalisations de BPI : Le lancement du Rapport mondial sur l'eau, à Kyoto (Japon, juillet 2003), a suscité la parution de 602 articles de presse dans 63 pays. Les communiqués de presse et opérations médiatiques au sujet des efforts de l'UNESCO pour faire cesser le pillage du patrimoine culturel iraquien se sont soldés par la publication de 1.176 articles dans 52 pays, et le lancement du Rapport mondial de suivi sur l'EPT pour 2003/2004 a généré 757 articles dans 32 pays. Le *Nouveau Courrier* a tendu à se concentrer davantage sur les programmes et activités de l'UNESCO. Les quatre numéros qui en ont été publiés dans les six langues officielles au cours de l'exercice biennal comprenaient chacun un dossier central sur des questions prioritaires. **Difficultés à résoudre :** Il reste beaucoup à faire pour établir une collaboration vraiment efficace avec les secteurs et développer une "culture de la communication" dans l'ensemble de l'UNESCO.

Répartition des dépenses totales



Notes : Ressources extrabudgétaires : Fonds autres que les contributions obligatoires des États membres.

Dépenses de personnel : Dépenses correspondant aux fonctionnaires/postes permanents.

Coûts directs : Coûts d'exécution des activités des programmes.

Coûts indirects de programme : Coûts non liés à une activité particulière.

Politique générale et Direction

A. Organes directeurs

99. Secrétariat de la Conférence générale (SCG) : Services : Le Secrétariat de la Conférence générale a été chargé de la préparation, de la tenue et du suivi de la 32e session de la Conférence générale (Paris, 29 septembre - 17 octobre 2003). Les services qu'il assure consistent à organiser les sessions de la Conférence générale conformément à l'Acte constitutif et au Règlement intérieur. En outre, SCG a apporté un soutien à l'organisation de réunions intersessions du Comité juridique de la Conférence générale et prêté son concours au Président de la Conférence générale, notamment s'agissant de consulter les États membres sur la gouvernance de l'Organisation (conformément à la résolution 31 C/71).

Réalisations de SCG : (i) Le nombre moyen des documents expédiés avant la date limite statutaire a sensiblement augmenté jusqu'à atteindre 95 % de la documentation totale ; (ii) tous les documents ont été diffusés en ligne immédiatement après leur traduction dans les six langues officielles et (iii) 3.026 délégués de 185 États membres et cinq Membres associés ont assisté à la session, de même que 551 observateurs et 430 journalistes. La Conférence a reçu la visite officielle de cinq chefs d'États et d'une Première Dame, de 3 vice-présidents et de 299 ministres ou autorités de rang ministériel. Un nouveau système audiovisuel visant à calibrer le temps de parole pendant les débats a été adopté, permettant de mieux gérer le temps des orateurs (de rang ministériel pour la plupart) et de faire gagner énormément de temps à l'ensemble des participants. **Difficultés à résoudre :** SCG se heurte toujours à des problèmes liés à la réception tardive des documents à traiter.

100. Secrétariat du Conseil exécutif (SCX) : Services : SCX a assuré le service des réunions du Conseil exécutif et de groupes de travail. En application de la décision 155 EX/5.4 (Annexe, par. 12), il a également organisé des débats thématiques pour intensifier le dialogue entre le Secrétariat et le Conseil. Cinq sessions du Conseil exécutif ont été organisées au total au cours de l'exercice biennal, soit deux en 2002 et trois en 2003.

Réalisations de SCX : Elles comprennent : (i) L'apport d'une assistance au Conseil exécutif dans l'adoption de certaines améliorations de ses méthodes de travail qui se sont traduites par la réduction de ses coûts de fonctionnement et dépenses ; (ii) une amélioration du site Internet du Conseil, que les membres ont largement consulté. **Difficultés à résoudre :** SCX se heurte toujours à des difficultés qui tiennent à la réception tardive des documents à traiter.

B. Direction

101. Cabinet du Directeur général (ODG) : Services : Le Cabinet du Directeur général (ODG) a poursuivi le processus entamé pendant l'exercice 2000-2001 afin de rationaliser ses méthodes de travail de manière à mieux servir le Directeur général. L'un de ses objectifs a consisté à veiller à ce qu'il soit donné efficacement suite aux engagements pris par le Directeur général lors de réunions bilatérales ou de visites officielles. Un deuxième objectif a consisté à améliorer la diffusion des messages et de la position de l'Organisation concernant des problèmes cruciaux qui font l'objet de préoccupations politiques dans le monde entier.

Réalisations d'ODG : Une base de données a été mise au point en vue de consigner chacun des engagements pris par le Directeur général ainsi que les noms du chargé de liaison à ODG et de la personne de chaque unité opérationnelle concernée qui sont responsables de sa mise en œuvre. En outre, un bureau de porte-parole a été créé et une porte-parole nommée par le Directeur général. A été lancé le bulletin "*Flash Info*", outil institutionnel de communication via le Web qui rend compte

de toutes les activités auxquelles le Directeur général participe ainsi que de ses actions propres (visites officielles, déclarations, etc.). Au total, quelque 276 "Flash Info" sont parus et ont été diffusés auprès de tous les membres du Secrétariat, des "clients" et partenaires de l'UNESCO et de quelques journalistes. **Difficultés à résoudre :** Afin de remédier à des défauts d'efficacité, ODG a commandé une évaluation du cycle de la correspondance, dont le rapport et les conclusions sont actuellement à l'étude en vue de la détermination de la meilleure procédure à adopter en la matière.

102. Service d'évaluation et d'audit : Services : La stratégie d'évaluation et d'audit pour l'exercice 2002-2003 a été élaborée en fonction des résultats de l'évaluation des risques dans l'ensemble de l'Organisation qu'IOS avait entreprise au cours de l'année de sa création (2001). Ces risques ont été regroupés sous les rubriques suivantes : pertinence, gouvernance, réforme, esprit de corps et ressources. Des objectifs biennaux ont été définis en vue de la gestion des risques recensés et des activités de contrôle conçues afin d'atteindre ces objectifs. Les Rapports annuels d'IOS pour 2002 (166 EX/36) et 2003 (169 EX/28) rendent compte au Directeur général et au Conseil exécutif des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies. Objectif 1 : Faire en sorte que les risques ou facteurs qui pourraient compromettre la réalisation des objectifs de l'Organisation soient définis de manière appropriée et en temps utile et que les hauts responsables soient pleinement informés du degré de risque et de la nature des contrôles mis en place pour assurer la gestion des risques.

Réalisations d'IOS : Les risques ont été identifiés et leur suivi assuré notamment dans les domaines suivants : Décentralisation, faiblesses du contrôle interne dans les bureaux hors Siège, mis en œuvre de FABS, et clôture des comptes. Une information sur ces risques a été communiquée par le biais de 26 audits individuels, sept études, plus de 20 rapports d'évaluation et deux rapports d'audit récapitulatifs exposant 49 risques systémiques concernant les finances/l'administration, ainsi que lors de réunions de la Direction générale et du Collège des ADG et par l'intermédiaire du Comité du contrôle interne. La Direction a pris des mesures pour y faire face. Ainsi, en 2003, IOS a entrepris 10 évaluations de bureaux hors Siège afin de juger du degré de réalisation de l'un des principaux objectifs du processus de réforme : mettre en œuvre une décentralisation effective. Celles-ci ont permis d'identifier 29 risques stratégiques, qui ont été communiqués à la Direction ainsi qu'au Conseil exécutif (167 EX/14). Le Directeur général a créé en conséquence une équipe de hauts responsables chargée de prendre des mesures pour y remédier. **Difficultés à résoudre :** (i) le suivi de nouveaux risques qui se profilent demande à être pris en charge par la Direction et (ii) il reste à mener à bonne fin la contribution d'IOS à l'extension de FABS aux bureaux hors Siège, ainsi que l'évaluation de ces bureaux.

103. Affaires juridiques (LA) : Services : LA a continué de fournir des services : (i) à la Conférence générale, (ii) au Conseil exécutif, (iii) aux présidents de la Conférence générale et du Conseil exécutif, (iv) à différentes réunions organisées par l'UNESCO, et (v) aux commissions et comités de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Les conseils juridiques dispensés ont concerné la formulation de décisions et résolutions et la mise au point finale des instruments juridiques. Les prestations ont porté en particulier sur des questions juridiques en rapport avec l'application et l'interprétation de l'Acte constitutif, les textes statutaires et réglementaires de l'Organisation et leurs modifications, le statut juridique et les privilèges et immunités de l'Organisation, la conclusion et l'application d'accords avec des États membres ou d'autres organisations, ainsi que des contrats se rapportant à l'exécution du programme de l'UNESCO en général.

Réalisations de LA : Elles ont consisté notamment : (i) à assurer le respect de l'Acte constitutif, des règlements et procédures de l'Organisation (Manuel de l'UNESCO, Statut et Règlement du personnel, circulaires administratives) et à proposer des améliorations à la demande ou en collaboration avec d'autres unités de l'Organisation comme HRM et BFC, (ii) à réaliser des études juridiques sur l'interprétation de certaines clauses controversées des conventions conclues sous l'égide de l'Organisation (interprétation de clauses de la Convention pour la protection du patrimoine mondial lors de la session du Comité du patrimoine mondial à Budapest, par exemple), et (iii) à représenter l'Organisation devant le Conseil d'appel, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres instances ; trois des quatre affaires soumises au Tribunal administratif de l'OIT auxquelles l'UNESCO était partie ont été réglées dans un sens favorable à l'Organisation. **Difficultés à résoudre** : Une difficulté particulière consiste à maintenir à son niveau actuel la coopération avec les différentes sections de l'Organisation.

C. Décentralisation

Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)

104. Gestion et coordination hors Siège (BFC) : Services : BFC est chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie de décentralisation et de veiller au bon fonctionnement du réseau décentralisé. Il existe 27 bureaux multipays, 22 bureaux nationaux, deux bureaux de liaison (Genève et New York), un centre (CEPES) et 12 bureaux régionaux - dont 10 installés dans des bureaux multipays, un dans un bureau national et un autre seul (celui de Venise) -, soit un total de 53 unités pour le réseau hors Siège décentralisé.

Réalisations : Avec l'appui de l'Équipe spéciale sur la décentralisation, BFC a réussi à créer un certain nombre des postes supplémentaires requis hors Siège (35 durant la période d'application du 31 C/5 et 21 réservés pour celle du 32 C/5). Quinze jeunes administrateurs (AO) ont été mutés du Siège à des bureaux hors Siège. Il y a eu 20 fois plus d'actions de formation que dans la période couverte par le 30 C/5. La nouvelle politique de rotation du personnel est prise en considération. La formule du groupe de pays a été confirmée comme la norme dans la structure décentralisée. **Difficultés à résoudre** : Les services administratifs de certains bureaux hors Siège ne sont pas encore dotés du personnel voulu. De plus, pour de nombreuses raisons, les réseaux électroniques et leur capacité de faciliter le travail des bureaux hors Siège laissent toujours à désirer.

Bureaux hors Siège

105. Bureaux hors Siège : Services : Les bureaux hors Siège constituent les instruments d'exécution du programme aux niveaux national et régional. Ils sont, rappelons-le, au nombre de 53, et comprennent des bureaux régionaux, des bureaux multipays, des bureaux nationaux et un centre.

106. **Réalisations** : Le document présenté par les bureaux hors Siège pour le 33 C/3 contenait des "Fiches d'activité" détaillées mettant en valeur en particulier certains succès. Les précisions données étaient les suivantes :

- titre de l'action/activité/intervention ;
- explication du choix de l'action/activité/intervention ;
- antécédents et description ;
- résultats escomptés ;
- indicateurs de performance ;
- comparaison des résultats atteints avec les résultats escomptés ;

- principales raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des résultats escomptés ;
- observations sur le point de savoir si les réalisations peuvent être reproduites ailleurs.

Des communications ont été reçues de 49 bureaux hors Siège, à savoir : AFRIQUE : Abuja, Addis Abeba, Bamako, Brazzaville, Bujumbura, Dakar, Dar es-Salaam, Harare, Kigali, Kinshasa, Libreville, Maputo, Nairobi, Yaoundé, Windhoek ; ÉTATS ARABES : Amman, Beyrouth, Le Caire, Doha, Rabat, Ramallah ; ASIE-PACIFIQUE : Almaty, Apia, Bangkok, Beijing, Hanoi, Islamabad, Jakarta, Kaboul, Katmandou, New Delhi, Phnom Penh, Tachkent, Téhéran ; EUROPE : CIPT (Trieste), Moscou, Sarajevo, UNEVOC (Bonn), Venise ; AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES : Brasilia, Haïti, La Havane, Kingston, Lima, Mexico, Montevideo, Quito, San José et Santiago. Pour ces bureaux hors Siège, les communications détaillées peuvent être consultées sur le site Web du C/3.

Soutien de l'exécution du programme et administration

A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

107. Bureau de la planification stratégique (BSP) : Services : BSP a poursuivi la réforme de la programmation de l'Organisation en prenant, entre autres, les dispositions suivantes : Le projet de 32 C/5 était destiné à assurer une plus grande concentration en affectant les ressources du programme aux cinq priorités principales, en privilégiant l'action intersectorielle, en développant les démarches en partenariat et en intégrant les besoins de l'Afrique, des PMA, des femmes et des jeunes dans toutes les activités. La démarche axée sur les résultats a été affinée et renforcée, notamment par une définition plus précise des résultats à atteindre et la formulation d'un ensemble d'indicateurs de performance permettant d'évaluer et de mesurer les résultats. Une petite équipe de formation à la RBM très enthousiaste a été constituée. BSP a préparé le 32 C/5 approuvé et a suivi, à travers le système SISTER, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de travail pour l'exercice 2004-2005. BSP a aussi mis au point des orientations, un contrôle du déroulement des programmes et des formations pour l'intégration des activités intéressant les femmes et les jeunes, il a promu l'aide aux PMA et pour une culture de la paix et assuré la coordination des activités de l'Organisation consacrées au dialogue entre les cultures et les civilisations.

Réalisations : Ces réalisations comprennent : La préparation/l'élaboration : (i) des quatre rapports statutaires (documents EX/4 Partie I) du Directeur général sur l'exécution du 31 C/5, avec des contributions des secteurs, bureaux et divisions de programme ; (ii) de rapports de suivi des questions et d'analyses à l'intention du Directeur général et du Collège des ADG, faisant ressortir les tendances marquantes de l'exécution du Programme et indiquant les points sur lesquels il y aurait des améliorations à apporter ; et (iii) d'un programme de formation très complet pour la formulation des résultats et des indicateurs de performance dans le cadre du système de programmation et gestion axées sur les résultats (RBM) de l'Organisation, mis en œuvre tant au Siège qu'hors Siège et dont 165 membres du personnel ont bénéficié. De plus, BSP a continué à gérer et perfectionner SISTER, dont l'application a été étendue au Programme de participation, aux projets sur les thèmes transversaux et aux reports de fonds. Les procédures et instructions à suivre ont été mises en place de concert avec BB, HRM, DIT et DCO pour veiller à ce qu'il soit pleinement tiré parti de SISTER durant l'exercice 2004-2005. Comme il s'applique à présent tant dans les bureaux hors Siège qu'au Siège, une formation très étendue a été offerte aux collègues de toutes les sections. Autres réalisations à signaler : l'institutionnalisation des forums de jeunes à l'occasion des manifestations internationales, et surtout de la Conférence générale, ainsi que la formulation d'un cadre pour l'exécution des activités relatives à l'égalité des sexes et un élargissement du champ et de l'axe régional de l'action liée au dialogue. **Difficultés à résoudre :** Amener la majorité des spécialistes du Programme à manier correctement SISTER à des fins d'établissement des rapports ressemble encore à une gageure.

B. Préparation et contrôle de l'exécution du budget (BB)

108. Bureau du budget (BB) : Services : Le Bureau du budget rend compte au Directeur général par l'intermédiaire de la Directrice de son cabinet (ADG/ODG). Il donne des avis au Directeur général et aux secteurs et il est plus particulièrement chargé : (i) d'élaborer, en coopération avec le Bureau de la planification stratégique (BSP), le Programme et budget biennal ; (ii) de suivre correctement et en temps utile la coordination technique des activités menées au titre du budget ordinaire et de celles qui sont financées sur des ressources extrabudgétaires ; (iii) d'assurer la gestion budgétaire des dépenses de personnel et des autres coûts ; (iv) d'établir les documents destinés aux organes directeurs.

Réalisations : BB a notamment : (i) mené à bien, en collaboration avec le Bureau de la planification stratégique, la tâche particulièrement complexe qu'était l'élaboration du projet de 32 C/5, qui a ensuite été approuvé par la Conférence générale à sa 32e session ; (ii) assuré de manière satisfaisante et en temps utile la supervision de la coordination technique de l'exécution des activités inscrites au budget ordinaire et de celles qui sont financées sur des ressources extrabudgétaires durant l'exercice 2002-2003 ; (iii) exercé un contrôle rigoureux sur la gestion budgétaire des dépenses de personnel et des autres coûts, conformément à la Résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003, ce qui a permis d'absorber 11 millions de dollars et d'enregistrer au titre du Programme ordinaire un solde non dépensé de 2,1 millions de dollars seulement, soit 0,38 % du total ; (iv) pris la direction d'un groupe de travail des Nations Unies sur la question des dépenses d'appui aux activités extrabudgétaires en vue de parvenir à une position commune et à une politique harmonisée en la matière ; (v) prêté son concours technique pour la clôture des comptes de l'exercice biennal. Les comptes ont été clôturés dans les délais fixés, et les documents pertinents établis, sur la base des données les plus récentes, pour examen par le Conseil exécutif. **Difficultés à résoudre :** Le Bureau a connu une restructuration partielle, et l'opération se poursuit en privilégiant une intégration plus poussée des activités extrabudgétaires et de celles du Programme ordinaire.

C. Relations extérieures et coopération (ERC)

109. Secteur des relations extérieures et de la coopération : Services : ERC a cherché à renforcer les relations de partenariat entre l'UNESCO et les diverses entités des Nations Unies ainsi qu'à assurer la pleine participation de l'Organisation aux activités de tout le système concernant les principales priorités, tels l'action contre le VIH/sida, le programme "Pétrole contre nourriture" avant qu'il n'ait pris fin, la poursuite des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et la contribution aux travaux des principaux organes de l'ONU, et surtout de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC. ERC est également chargé des relations avec les États membres, leurs délégations permanentes, les commissions nationales, les donateurs, les ONG et diverses organisations privées et bénévoles (Rotary International, Lions Club, et ainsi de suite). ERC a poursuivi ses efforts pour assurer l'universalité de l'Organisation, notamment avec l'admission du Timor-Leste (le 5 juin 2003) et le retour des États-Unis d'Amérique (le 1er octobre 2003) en son sein.

Réalisations : (i) ERC a prêté son appui "organisationnel" et financier pour des réunions de délégations permanentes visant à renforcer leur rôle, qui est souligné dans l'amendement à l'article II de l'Acte constitutif de l'UNESCO ; (ii) l'intérêt accru qui s'est manifesté en Europe et en Amérique du Nord pour les activités de l'UNESCO s'est traduit par un accroissement des financements ; (iii) la reprise de la coopération tant avec la Ligue arabe qu'avec ALECSO s'est traduite par 14 visites du Directeur général dans les États arabes durant l'exercice ; (vi) le volume des contributions extrabudgétaires mises à la disposition de l'UNESCO a continué à augmenter à un

rythme remarquable, le montant total de ces ressources - fonds disponibles sur les comptes de l'UNESCO et alloué pour des projets et programmes approuvés - atteignant 755,4 millions de dollars des États Unis, contre 452,6 millions pour l'exercice 2000-2001 ; (v) diverses initiatives ont été prises pour renforcer les capacités des commissions nationales, parmi lesquelles la rénovation des quatre bases de données (*commissions nationales, parlementaires, clubs UNESCO et secteur privé*), la conception d'un modèle de site Web mis gratuitement à la disposition des commissions nationales et la production d'un CD-ROM renfermant des documents essentiels pour les commissions nationales et leurs partenaires. Du matériel informatique supplémentaire a été fourni à 62 commissions nationales, sur un montant de 650.000 dollars au titre du programme de participation. Les 42 activités de formation qui ont été conduites ont bénéficié à quelque 650 membres du personnel des commissions nationales de toutes les régions, aux niveaux national, multipays, sous-régional, régional et interrégional. **Difficultés à résoudre :** Si les efforts de l'UNESCO pour s'assurer une croissance soutenue et continue de ses ressources extrabudgétaires ont été couronnés de succès durant l'exercice, le taux effectif d'exécution - les activités menées à bien comparées aux montants alloués - demande en revanche à être amélioré : en effet, alors qu'il s'était établi à 76 % en 2002, ce taux est tombé à 63 % en 2003.

D. Gestion des ressources humaines (HRM)

110. Gestion des ressources humaines : Services : HRM a fourni des services qui correspondent à un plus grand professionnalisme dans la fonction ressources humaines, en s'attachant à la planification stratégique, aux grandes orientations et au conseil, ainsi qu'au renforcement de la performance globale de l'Organisation. En particulier, HRM s'est concentré sur : (i) la mise en place d'un cadre complet d'orientation en matière de ressources humaines, (ii) l'amélioration de la performance de l'Organisation, y compris celle de la communication interne sur les questions de ressources humaines, et la rationalisation et la simplification des procédures en la matière, et (iii) la question de la répartition géographique du personnel.

Réalisations : HRM a mis au point un ensemble d'orientations en matière de ressources humaines à la suite de consultations très étendues avec l'Administration, la Commission consultative pour les questions générales de personnel et les associations du personnel. Les nouvelles orientations adoptées sont les suivantes : (i) une politique relative à l'activité professionnelle et la vie familiale (2002), qui a institué quelques mesures favorables à la vie familiale comme le congé parental ou familial dans des circonstances particulières ; (ii) une révision des prestations et indemnités auxquelles a droit le personnel recruté sur le plan international (2003) ; (iii) une politique de rotation du personnel (septembre 2003) ; (iv) une nouvelle politique de recrutement (novembre 2003), destinée à assurer, entre autres choses, un processus de recrutement plus rapide et plus rationnel (l'outil de candidature en ligne "Recruit Web" a été amélioré en même temps que le site Web de recrutement du Bureau) ; (v) une politique d'apprentissage et de perfectionnement, ainsi qu'une politique d'évaluation des performances. Le budget de la formation a été porté à 3 millions de dollars des États Unis, et HRM a mené à bien un plan de formation en interne sur deux ans, portant sur les fonctions d'encadrement et de gestion du changement (160 hauts responsables), la supervision, l'animation d'équipes, la gestion de projets et la mobilisation de ressources, ainsi que la gestion axée sur les résultats. Au total, quelque 1.500 membres du personnel ont pris part aux diverses actions de formation. Au 31 décembre 2003, le cadre des hauts fonctionnaires comptait 92 membres du personnel occupant des postes du budget ordinaire appartenant à la catégorie des directeurs et fonctionnaires de rang supérieur, soit un chiffre bien inférieur aux 102 postes de classe D-1 ou de rang supérieur approuvés dans le 31 C/5. Le grand problème qui se pose aussi ailleurs est d'assurer la mise en œuvre effective des diverses orientations nouvelles ou actualisées de la gestion des ressources humaines.

E. Administration (ADM)

Coordination et soutien administratifs

111. Coordination et soutien administratifs (ADM) : Services : Le Secteur de l'administration (ADM) a globalement pour tâche d'appuyer l'exécution du programme dans les domaines suivants : questions financières, technologies de l'information, conférences, langues et documents, achats et services d'appui, y compris entretien, sécurité et plan de rénovation du Siège.

Réalisations d'ADM : La simplification des processus de gestion financière que FABS a rendue possible a permis une comptabilisation fiable et actualisée de toutes les opérations de l'UNESCO et la communication, en temps voulu, de rapports financiers aux responsables du programme, aux organes directeurs et au Commissaire aux comptes. L'extension de FABS aux unités décentralisées s'est poursuivie de manière satisfaisante, le système étant désormais disponible dans une cinquantaine de lieux d'affectation hors Siège (170 EX/22) pour la réservation des fonds en ligne. Pour répondre aux besoins du cycle financier de l'Organisation, une solution technique, impliquant l'utilisation du module Asset Management (AM) de SAP, a été développée, testée et mise en place. La première mesure a consisté à identifier au cours du dernier trimestre de 2003, 43.000 objets environ. Chacun de ces objets a reçu un code-barres donnant des informations sur l'avoir, son emplacement dans l'ensemble des bâtiments du Siège et sa valeur au 31 décembre 2003 ; les données ont été téléchargées dans FABS. La modernisation des bâtiments du Siège s'est poursuivie dans le cadre du Plan de restauration et valorisation des bâtiments du Siège de l'UNESCO (Fontenoy), l'objectif étant d'offrir aux délégations et au personnel un milieu de travail plus sûr et plus efficace. **Difficultés à résoudre :** Au-delà de son intérêt pour l'établissement des rapports financiers, la base de données ainsi créée sera continuellement mise à jour en fonction des acquisitions, des éliminations et des transferts d'avoirs.

Comptabilité et contrôle financier

112. Comptabilité et contrôle financier (Contrôleur financier) : Services : La Division du Contrôleur financier a veillé à ce que les lettres réclamant le versement des contributions soient adressées en temps utile et que les paiements tardifs fassent l'objet d'un suivi minutieux. Compte tenu en particulier du risque de perte du droit de vote les documents destinés aux organes directeurs, ont été établis de manière à pouvoir être présentés sans contretemps à la Conférence générale. La Division a également apporté son concours au groupe de travail du Conseil exécutif sur le barème des quotes-parts des États membres et sur le recouvrement des contributions des États membres et les plans de paiement.

Réalisations du Contrôleur financier : Le nouveau Système financier et budgétaire (FABS) a été mis en place au Siège et hors Siège et les activités connexes entreprises pour réorganiser et modifier les méthodes de travail ont été menées à bien. Le recouvrement des contributions et la gestion de la trésorerie ont permis d'éviter tout emprunt extérieur pendant l'exercice biennal. La clôture des comptes pour l'exercice 2002-2003 s'est déroulée dans les meilleures conditions qu'aient jamais connues l'UNESCO. **Difficultés à résoudre :** Compte tenu de la mise en place de FABS et vu le manque de ressources nécessaires, les moyens dont disposent la Division pour suivre les opérations et effectuer les contrôles a posteriori (en particulier en ce qui concerne les opérations dans les lieux d'affectation hors Siège) se sont révélés limités.

Systèmes informatiques et télécommunications (DIT)

113. Systèmes informatiques et télécommunications : Services : Suite à la mise en service de FABS en janvier 2002, toutes les activités de développement et activités opérationnelles au sein de DIT ont été entièrement réorganisées. S'agissant des activités de développement, un centre de compétences axé sur les compétences et les responsabilités a été créé et intégré à DIT pour appuyer les nouveaux systèmes d'information sur la gestion et les améliorer. S'agissant des activités opérationnelles, le personnel en poste a été formé et réorienté vers les nouvelles tâches rendues nécessaires par l'administration et l'exploitation des nouveaux systèmes. Les opérations de l'ordinateur central ont continué d'être assurées par une équipe réduite chargée du fonctionnement du registre de paie, de la CAM et d'autres applications "légues" ("héritées du passé").

Réalisations, ADM/DIT : ADM/DIT a apporté un appui technique (à l'administration et à l'application des systèmes ainsi qu'aux utilisateurs) afin d'assurer le bon fonctionnement de FABS et de SISTER ; les utilisateurs de tous les secteurs ont entré des données (attachés d'administration, responsables de projet, etc.). Les propriétaires de processus (essentiellement DCO, BP, BSP et HRM) ont ensuite été chargés de définir et de suivre les processus qui s'articulent autour les systèmes. Une bonne coopération avec les secteurs, les divisions et les bureaux a été constatée, comme en témoignent en particulier la clôture des comptes et les nombreuses améliorations apportées, telles que "Perfoweb". **Difficultés à résoudre :** Suite à des audits de FABS concernant le fonctionnement et la sécurité du système ainsi qu'à une évaluation de SISTER par IOS, les mesures de sécurité et méthodes d'exploitation en vigueur ont été examinées et elles continueront de l'être en fonction des besoins.

Achats (PRO)

114. Services des achats (ADM/PRO) : Services : Pour assurer la fourniture de services à l'Organisation en matière d'achats, un système d'achats en ligne pour les besoins internes a été mis en place dans le cadre de FABS. Le catalogue des articles standard établi pour répondre aux besoins internes a été révisé et étoffé, de manière à éviter le recours à un nombre injustifié de modalités d'achats.

Réalisations d'ADM/PRO : Le matériel et les fournitures de bureau ne sont plus achetés et stockés de manière centralisée, puis distribués aux secteurs à la demande. Désormais, les achats sont effectués s'ils sont demandés et lorsqu'ils sont demandés par les secteurs (en flux tendus). FABS exige que ces articles soient livrés à l'utilisateur final dans un délai maximal de sept jours ouvrables. En conséquence, il faut moins d'espace de stockage et, ce qui est plus important, le délai de stockage est sensiblement réduit. L'espace gagné est utilisé pour stocker le papier et les enveloppes qui font encore l'objet d'achats centralisés. Plusieurs audits internes et externes ont eu lieu pendant la période à l'étude et ils ont montré que les activités d'ADM/PRO en matière d'achats étaient conformes au règlement de l'Organisation et que les opérations de mise à jour des achats s'étaient poursuivies conformément à la réforme du système d'achat de l'ONU et au système FABS. Afin d'appuyer le processus de décentralisation en matière de passation des marchés, un site Web a été créé pour faire en sorte que tous les secteurs et bureaux hors Siège aient accès à des informations pertinentes sur les règles, procédures et documents types régissant les achats. **Difficultés à résoudre :** Il faudrait que ADM/PRO soit associée à la phase de conception des projets ayant un important élément achats afin de pouvoir fournir des renseignements sur le calendrier des livraisons et les estimations budgétaires.

Conférences, langues et documents (CLD)

115. Conférences, langues et documents (CLD) : Services : La Division des conférences, des langues et des documents fournit des services aux organes directeurs et au Secrétariat. Elle se compose de quatre sections : traduction, documents, interprétation et services de conférence. À la fin de 2003, on a procédé à l'élaboration et à la mise en place d'un système intégré de gestion des documents visant l'ensemble de la chaîne de production. Une unité centrale a été créée pour administrer les contrats de traduction externes.

Réalisations de CLD : Ces réalisations sont notamment les suivantes : La base de données UNESCOTERM a été sensiblement étoffée et l'interface utilisateur a été rendue beaucoup plus conviviale, ce qui représente un réel progrès pour la traduction extérieure ; les activités visant à répondre à de nouvelles demandes, concernant notamment l'impression couleur numérique et la production de disques compacts, ont débuté. L'adoption de nouvelles technologies (flux de production numérique et système direct de l'ordinateur à la plaque) associée à l'impression à la demande, a permis de réduire les délais de production, les tirages et la consommation de papier pour divers types de documents. **Difficultés à résoudre :** La réduction des effectifs, les défaillances persistantes de la planification en amont, la longueur excessive des documents et la mauvaise qualité des textes originaux continuent de poser des problèmes à CLD.

Services communs, entretien et sécurité

116. Entretien et sécurité : Services : Suite aux demandes formulées par les organes directeurs et compte tenu des problèmes de sécurité dans le monde, il s'est avéré nécessaire de renforcer la sécurité et la sûreté (contrôle d'accès, séparation des zones publiques et zones de service, détection des explosifs, surveillance et préparation aux alertes biologiques ou chimiques), d'améliorer la gestion de la sécurité (entretien des systèmes d'alarme incendie et chimique) et de renforcer l'infrastructure technique, y compris les mesures de prévention.

Services communs, entretien et sécurité : Réalisations : Des mesures d'urgence, d'un montant total de 1,5 million de dollars des États-Unis environ, ont été prises au Siège dans le cadre de la Phase 1 du Plan Belmont pour 2002-2003. Étant donné que l'UNESCO était une maison "ouverte", une révision de l'ensemble du système de sécurité a dû être entreprise, comprenant à la fois des investissements uniques - tels que l'installation des équipements - et des besoins récurrents, tels que les traitements des agents de sécurité supplémentaires, l'entretien du matériel et des installations, ainsi que les frais d'assurance. **Difficultés à résoudre :** Il faudra pouvoir disposer d'un budget suffisant pour faire en sorte que l'entretien ne soit pas négligé et éviter d'avoir à subir une hausse des coûts que pourraient entraîner ultérieurement des travaux de rénovation.

F. Rénovation des bâtiments du Siège

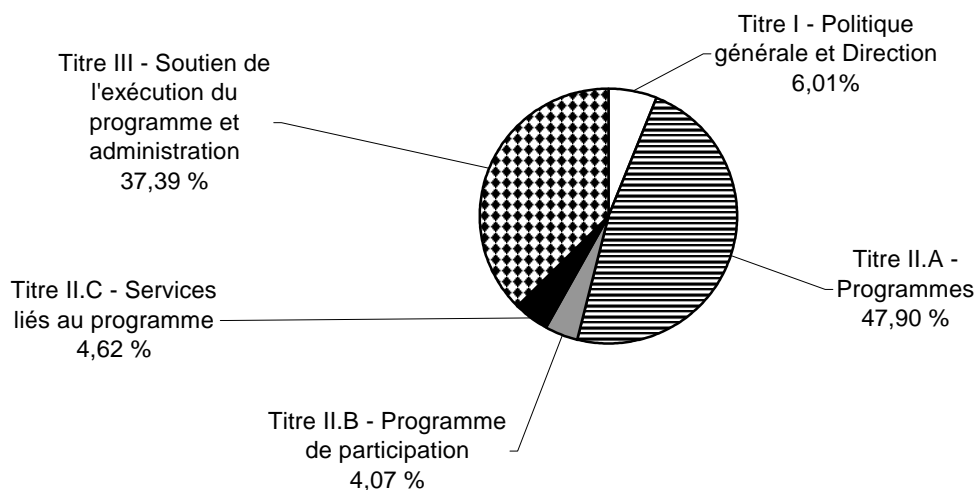
117. Rénovation du Siège : Services : Pour assurer les travaux de rénovation et conformément à l'autorisation donnée par la Conférence générale à sa 32e session, un accord portant sur un prêt sans intérêt de 80 millions d'euros a été signé en mars 2004 entre l'UNESCO et le pays hôte.

Réalisations dans le cadre de la rénovation : Pour l'essentiel, la Phase 1 du plan de rénovation, connu également sous le nom de Plan Belmont, a été achevée en 2002-2003 ; son objectif était de mettre le site Fontenoy en conformité avec les normes actuelles en matière de sécurité et de lutte contre l'incendie. Le prêt a permis à l'Organisation de passer à la Phase 2 du Plan Belmont (2004-2008) qui concerne principalement l'achèvement de la mise en conformité des bâtiments avec les normes de sécurité, la réfection des façades vitrées, l'installation de la climatisation et la modernisation des bureaux, ainsi que l'aménagement des principaux espaces d'accueil. Un rapport

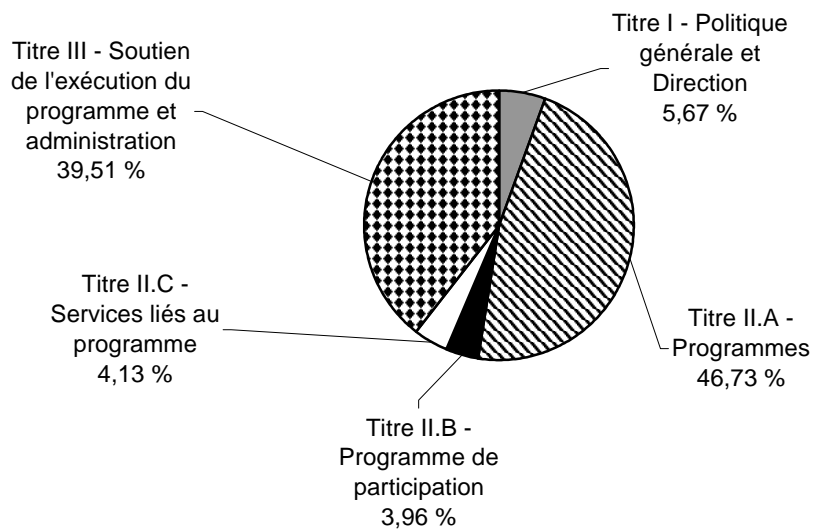
technique et financier a été établi en 2002 pour les bâtiments du site Miollis-Bonvin, comme l'avait demandé la Conférence générale. **Difficultés à résoudre :** Mobiliser les ressources financières nécessaires pour les travaux de rénovation.

Exécution du Programme ordinaire par titre du budget

1. 31 C/5 approuvé



Dépenses au 31 décembre 2003



PARTIE II : RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Introduction

118. **Antécédents** : La Partie II du présent rapport rend compte des résultats de l'exercice entrepris par l'IOS pour vérifier les informations contenues dans le document C/3 ; y sont également examinées les différentes questions qu'a soulevées l'analyse de l'exécution du programme de l'Organisation en 2002-2003, autrement dit le 31 C/5, telles qu'elles sont présentées par les secteurs et services dans la Partie I. Pour l'examen de certaines de ces questions, elle renvoie aux conclusions de la procédure de vérification. Elle aborde ensuite des questions liées à la programmation, à l'exécution du programme et à l'établissement de rapports qui pourraient, le cas échéant, être prises en compte dans la programmation future des activités de l'Organisation. Les questions sont présentées en terme de réalisations et de difficultés à résoudre. Enfin, sont formulées dans cette partie des recommandations en vue de l'amélioration du document C/3 à l'avenir.

119. **La procédure de vérification** : Conformément au document 162 EX/6 du Conseil exécutif, *Propositions du Directeur général visant à renforcer le rapport sur les activités de l'Organisation*, l'IOS a mis au point et appliqué une procédure de vérification des informations fournies par les secteurs et services pour figurer dans le document C/3. Sa démarche a consisté en premier lieu à vérifier que les activités décrites ont bien été menées, ensuite, à confirmer si elles ont donné lieu à des "résultats" et, enfin, à évaluer dans quelle mesure les résultats attendus, tels qu'ils sont indiqués dans le 31 C/5 en regard de l'axe d'action, ont été atteints, en sollicitant et en examinant toutes les observations concrètes pertinentes.

120. **Échantillonnage** : Les échantillons ont été constitués sur la base des critères suivants : pour chaque secteur de programme l'équipe chargée du C/3 a dénombré et numéroté les résultats attendus énumérés dans le 31 C/5 et a sélectionné de façon aléatoire 12 résultats attendus. Les contributions, qui rendaient compte des résultats attendus, ont ensuite été examinées. Pour les services centraux et d'appui, l'équipe chargée du C/3 a vérifié les mêmes séries de résultats que celles qui avaient été vérifiées dans le 32 C/3.

121. **Portée de la vérification** : Le nombre total de résultats attendus dans le 31 C/5 pour les secteurs de programme (compte non tenu des Instituts pour l'éducation et des fonds prévus pour les thèmes transversaux) s'élève à 282 (ED : 57 ; SC : 106 ; SHS : 35 ; CLT : 51 et CI : 33). Sur les 60 résultats attendus sélectionnés aux fins de vérification, une cinquantaine ont été vérifiés au moment de l'élaboration du présent rapport. Les dix autres ne pouvaient être vérifiés principalement parce que les spécialistes responsables étaient en congé au moment de l'exercice ou bien ne travaillaient plus pour l'UNESCO. En outre, les communications présentées par plusieurs bureaux hors Siège qui ont été évaluées pendant l'exercice biennal ont été présentées à des évaluateurs de l'IOS qui avaient participé à des missions d'évaluation des bureaux hors Siège dans les régions concernées pendant cet exercice. Ils ont été en mesure de confirmer les réalisations auxquelles ont abouti les résultats indiqués.

Résumé des principales questions

122. **Questions qui se font jour** : Les questions soulevées par l'examen de la Partie I du présent document se répartissent grosso modo en deux catégories : celles qui ont trait au processus d'élaboration et au contenu du 33 C/3, à savoir : (i) celles qui ressortent de la comparaison avec le 32 C/3 et les questions nouvelles/qui se font jour, et (ii) les implications pour la programmation, l'exécution du programme et l'établissement de rapports. Ces deux séries de questions sont examinées ci-dessous.

Comparaison avec le 32 C/3

Par comparaison avec le 32 C/3, les **réalisations** font l'objet des évaluations suivantes.

123. **On accorde plus d'attention aux résultats attendus dans le 31 C/5** : Lors de l'examen d'une contribution, l'équipe chargée du C/3 a vérifié que tous les résultats attendus énumérés dans le 31 C/5 étaient pris en compte dans l'évaluation. Elle a constaté qu'il en était ainsi pour pratiquement toutes les contributions soumises, à l'exception de quelques-unes.

124. **Il est mieux rendu compte des bons résultats et des réalisations positives** : Lorsque les résultats obtenus étaient bons, ceux-ci ont été mis en lumière et analysés de façon assez satisfaisante.

125. **Bonne appréciation des fonctions de l'UNESCO** : Les rédacteurs des contributions semblaient manier avec aisance les catégories en question (laboratoire d'idées, rôle normatif, centre d'échange d'informations, renforcement des capacités et catalyseur de la coopération internationale) pour décrire leurs initiatives et leurs résultats. Le contenu reste cependant trop descriptif. D'une manière générale, les fonctions autres que le renforcement des capacités n'ont pas été analysées de façon suffisante.

126. **Description améliorée des services** : Les secteurs d'appui (ERC et ADM) et les services centraux ont amélioré leur propre description sous l'angle de la prestation de services. Les services sont désormais familiarisés avec l'idée que la logique de la gestion basée sur les résultats (RBM) s'applique aussi à eux, et pas seulement aux secteurs de programme comme c'était le cas auparavant.

127. **Ressources extrabudgétaires** : Il est mieux rendu compte des projets financés par des ressources extrabudgétaires (actions ou activités), ou du moins ils sont mentionnés dans les communications présentées par les Secteurs.

128. **Coopération avec d'autres organismes** : La coopération interinstitutions fait l'objet d'une description détaillée plus souvent que dans le 32 C/3.

129. **Évolution de la gestion axée sur les résultats (RBM)** : La logique de la RBM est davantage appliquée dans l'établissement de rapports. Les membres du personnel sont désormais familiarisés avec l'idée de "résultat". Il est cependant encore possible de faire mieux. L'introduction d'indicateurs de performance dans le 32 C/5 devrait être utile à cet égard. De même, il serait utile d'élaborer un ensemble d'indicateurs communs pour évaluer les performances des programmes pour chacune des cinq fonctions. Par comparaison avec le 32 C/3, les éléments pour lesquels aucune amélioration n'a été observée, et qui posent donc des **difficultés** importantes, sont notamment les suivants :

130. **Certaines des faiblesses du 30 C/5 n'ont pas été corrigées dans le 31 C/5** : La structure du programme exige normalement que les axes d'action intersectoriels soient énumérés sous les sous-programmes et que les résultats attendus soient mentionnés au niveau de l'axe d'action intersectoriel dans le cadre de chaque sous-programme. Dans certains cas, cependant, les résultats attendus sont énumérés directement sous un sous-programme (par exemple le sous-programme II.1.1) ou des axes d'action intersectoriels sont indiqués directement sous un programme, le niveau du sous-programme étant absent (grand programme III). Dans le 31 C/5, les indicateurs de performance n'étaient pas mentionnés à côté des résultats attendus.

131. **Utilisation insuffisante de SISTER** : L'équipe chargée du C/3 n'a pas été en mesure d'établir le 33 C/3 sur la base des plans de travail et des résultats enregistrés dans le système SISTER. Sur les 6.855 résultats attendus enregistrés dans SISTER pour les plans de travail du 31 C/5, les résultats obtenus et les observations n'avaient été enregistrés que pour 1.112 résultats (16 %). Pour éviter tout chevauchement des efforts dans l'établissement des rapports des organes statutaires et des autres rapports, on pourrait par exemple demander aux rédacteurs de contributions et aux services chargés de suivre l'exécution des programmes et d'établir les rapports définitifs d'utiliser systématiquement une base de données commune, et dans ce cas SISTER doit être utilisé plus régulièrement.

132. **Prise en compte insuffisante du C/4** : Bien qu'ils soient cités dans le 31 C/5 ainsi que dans les formulaires adressés par l'équipe chargée du C/3, les résultats attendus énumérés dans le 31 C/4 font rarement l'objet d'un compte rendu explicite. En conséquence, le 33 C/3 n'offre pas encore une base suffisante pour rendre compte des progrès accomplis pour obtenir les résultats attendus dans le 31 C/4, bien que les améliorations apportées dans le 32 C/5 puissent contribuer à améliorer la situation. En outre, le 34 C/3 devra évaluer de manière explicite dans quelle mesure les résultats présentés dans le 31 C/4 ont été obtenus.

133. **La qualité des rapports aux niveaux des axes d'action intersectoriels et des sous-programmes varie énormément** : On observe parfois de grandes différences à l'intérieur du même sous-programme concernant la qualité des évaluations des axes d'action intersectoriels. Cela tend à démontrer que la qualité des rapports et de la coordination dépend des individus concernés, ou bien que les obligations en matière d'établissement de rapports ne sont pas suffisamment respectées et appliquées.

134. **Coordination insuffisante des projets relatifs aux thèmes transversaux** : On se plaint beaucoup de l'insuffisance de la coordination des projets relatifs aux thèmes transversaux et de l'absence de mécanismes de soutien.

135. **Niveau d'analyse insuffisant des contributions** : Le niveau d'analyse des contributions reste généralement insuffisant. Il a été demandé à ceux qui rédigent les contributions de rendre compte de "l'efficacité et de l'impact des programmes exécutés". Ils ont généralement rendu compte des activités qui ont été entreprises, mais ont rarement présenté des évaluations de la mesure dans laquelle les résultats attendus ont été atteints et des raisons expliquant les succès ou les échecs. Les explications données sur la stratégie suivie sont faibles elles aussi.

136. **Insuffisances** : Les échecs, et les activités qui donnent des résultats moins satisfaisants, sont rarement mentionnés, si l'on excepte les détails fournis dans certains formulaires relatifs aux activités. Lorsque les faiblesses sont évoquées, elles sont généralement imputées à des facteurs extérieurs, comme le faible degré d'implication des partenaires ou la pénurie de ressources humaines ou financières.

137. **Utilisation des évaluations** : Les évaluations sont rarement mentionnées et elles ne sont presque jamais commentées, même dans les cas où l'équipe chargée du C/3 a rappelé à l'attention des rédacteurs des contributions des évaluations pertinentes.

Caractéristiques des nouvelles approches suivies dans le 33 C/3

Plusieurs réalisations sont reconnues :

138. **Les bureaux hors Siège ont participé à l'exercice avec un enthousiasme évident** : Durant le processus au cours duquel ils ont fourni, corrigé et complété leurs contributions, les bureaux hors Siège ont manifesté de l'intérêt et de la bonne volonté, semblant apparemment reconnaissants des

conseils fournis et très désireux de voir leurs travaux reflétés de la façon la plus exacte possible dans le C/3. À cet égard, l'établissement du C/3 a été indéniablement une expérience enrichissante. Au total, 49 bureaux hors Siège ont présenté des communications pour le 33 C/3. On espère, en présentant dans le C/3 de nombreuses évaluations détaillées émanant des bureaux hors Siège, ainsi que des formulaires relatifs aux activités sur le site Web, parvenir à changer la façon dont le lecteur perçoit la nature de l'Organisation et de ses mécanismes d'exécution, car dans les précédents C/3 la visibilité des bureaux hors Siège était pratiquement nulle.

139. **Les mécanismes de participation** : Les questions intéressant les mécanismes de participation et l'implication des bénéficiaires/parties prenantes (commissions nationales, ONG, organisations de la société civile, partenaires locaux) sont généralement abordées dans les communications présentées par les bureaux hors Siège plutôt que dans les évaluations des activités entreprises pour chaque axe d'action intersectoriel et sous-programme.

140. **Le rapport de synthèse** : L'IOS a entrepris au pied levé d'élaborer un rapport de synthèse. En conséquence, plusieurs secteurs ont répondu dans un esprit de coopération aux demandes qui leur avaient été adressées de fournir des détails supplémentaires, qui ne figuraient pas dans leurs communications d'origine. Le processus d'élaboration du rapport de synthèse a mis en lumière certaines lacunes dans les communications d'origine des secteurs, principalement concernant le détail des ressources utilisées (budget ordinaire, ressources extrabudgétaires et personnel) et aussi concernant plusieurs résultats attendus, comme le nombre de publications, de mallettes et de dossiers d'information devant être produits.

Parmi les **difficultés à résoudre** qui ont été reconnues, citons notamment :

141. **Activités intersectorielles** : Il est rare que l'on dispose de données concrètes sur les résultats des activités auxquelles participent deux secteurs de programme ou davantage. De même, les rapports soumis ne donnaient aucune indication sur la manière dont la mise en œuvre du Programme de participation dans les États membres appuie ou complète la mise en œuvre du Programme ordinaire, ou vice-versa.

142. **Gestion des relations Siège-bureaux extérieurs** : Les rapports soumis passaient sous silence le plus souvent la question de la gestion des relations entre le Siège et les bureaux extérieurs. En plusieurs occasions, des contributions soumises au niveau des axes d'action intersectoriels ont fait clairement apparaître qu'en raison du processus de décentralisation en cours, les responsables des programmes au Siège étaient de moins en moins au courant de ce qui se passait loin du Siège. De la même manière, des bureaux hors Siège ont exprimé certaines préoccupations à ce propos. Un échange plus systématique d'informations entre les bureaux hors Siège et le Siège contribuera à corriger cette situation.

143. **Indicateurs de performance** : Dans la plupart des cas, les indicateurs de performance (demandés dans les formulaires relatifs aux activités) avaient été omis. En améliorant l'approche basée sur les résultats utilisée dans le 32 C/5, on devrait pouvoir combler cette lacune.

144. **Échantillon utilisé pour le rapport de synthèse** : En général, l'échantillon utilisé dans le rapport de synthèse se composait du premier résultat attendu pour le premier axe d'action intersectoriel ou le premier projet relatif à un thème transversal. Plusieurs personnes ont estimé que cela ne donnait pas une image juste de leurs performances, car ils auraient préféré sélectionner eux-mêmes les résultats attendus devant être présentés dans le rapport de synthèse. Les secteurs et services ont jugé que la notice dans laquelle il leur était demandé de confirmer les détails devant être inclus dans le rapport de synthèse était trop brève.

Programmation, exécution du programme et comptes rendus d'exécution

Programmation

145. **Le 33 C/3 : une source d'information pour le 33 C/5** : Plusieurs thèmes et sujets distincts ressortant des rapports fournis pour l'établissement du 33 C/3 pourraient aussi donner des indications pour le 33 C/5. Ils concernent l'UNESCO dans son ensemble, la décentralisation et les partenariats ; pour le Secteur de l'éducation, ce sont l'EPT et le VIH/sida ; pour le Secteur des sciences, l'eau et les écosystèmes ; pour le Secteur des sciences sociales et humaines, l'éthique et les droits de l'homme ; pour le Secteur de la culture, la diversité culturelle et le patrimoine culturel ; et pour le Secteur de la communication et de l'information, l'utilisation des TIC et l'information pour tous. Ces thèmes et sujets sont brièvement examinés ci-dessous.

146. **Décentralisation, partenariats et thèmes transversaux** : Le grand nombre d'exemples de réussite cités par les bureaux hors Siège reflète l'importance du réseau décentralisé dans l'exécution du programme. Les rapports émanant de tous les Secteurs ont souligné que les partenariats étaient un mécanisme utilisé pour assurer la réussite de l'exécution du programme. Toutefois, rares sont ceux qui contenaient suffisamment de détails pour montrer dans quelle mesure ces partenariats aidaient vraiment l'UNESCO à s'acquitter de ses fonctions. A plusieurs reprises, il a été fait mention des sommes versées par les partenaires sans indication de la nature des contributions apportées par l'UNESCO aux partenariats. En l'absence de cette information, on ne peut pas répondre aux questions concernant l'efficacité. Cet aspect revêtira une importance croissante à mesure que l'UNESCO multipliera les partenariats. Les Secteurs ont également mis en évidence les difficultés associées à la mise en œuvre de projets au titre des thèmes transversaux.

147. **EPT et VIH/sida** : Dans le domaine de l'EPT, les activités sont dans l'ensemble bien définies et consistent à collaborer avec les États membres pour achever la mise au point des plans pertinents, mettre en œuvre les activités qui y sont arrêtées et suivre les progrès accomplis par les États membres. Ainsi, avec des résultats bien définis, l'exécution du programme peut être précisément ciblée sur le terrain. En outre, plusieurs autres axes d'action dans le domaine de l'éducation ont été, à juste titre, considérés comme contribuant à l'EPT, d'où la mention explicite de l'éducation pour tous dans les propositions concernant le 33 C/3. L'examen stratégique en cours des activités d'EPT devrait contribuer à mieux orienter et cibler les programmes dans le 33 C/5. L'évaluation externe de la capacité de réaction de l'UNESCO au problème du VIH/sida a suscité beaucoup d'intérêt, et diverses réunions ont été organisées pour en examiner les effets et envisager la façon dont les activités dans ce domaine devraient figurer dans le 33 C/5 compte tenu de la nouvelle stratégie d'éducation en matière de prévention du VIH/sida. Les rapports des bureaux hors Siège mettent en évidence les activités menées dans le domaine de l'éducation relative au VIH/sida.

148. **Eau et écosystèmes associés** : Le choix, parmi les priorités principales, du thème de l'eau et des écosystèmes associés a été entièrement justifié par les résultats dont a rendu compte le Secteur des sciences et dont l'aboutissement a été la publication du premier Rapport mondial sur l'eau. Ce choix est le reflet de l'attention portée dans le monde entier à l'eau et aux écosystèmes associés. D'importantes évaluations externes tant du Programme hydrologique international (PHI) que du Programme international de corrélation géologique (PICG) ont relevé divers aspects positifs et difficultés associés à ces programmes (170 EX/14 et 169 EX/22). Les activités approuvées par le Directeur général à la suite de ces évaluations incluent l'amélioration des relations de travail avec les comités nationaux respectifs.

149. **Éthique des sciences et des technologies et droits de l'homme** : Les activités menées dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies figuraient principalement dans le grand programme III. De même, la Déclaration de Rio sur l'éthique des sciences et des technologies,

adoptée à la troisième session de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), a constitué le point de départ d'une nouvelle approche régionale visant à promouvoir le débat international sur l'éthique des sciences et des technologies. La 32e session de la Conférence générale a adopté la Stratégie de l'UNESCO relative aux droits de l'homme (32 C/57) et la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (32 C/13). Le Secteur a entrepris les préparatifs en vue du Forum mondial des droits de l'homme qui doit être organisé à Nantes, France, du 16 au 19 mai 2004 par la municipalité de cette ville, en partenariat avec la Commission nationale française pour l'UNESCO. Les trois principaux thèmes de ce Forum sont les suivants : *Droits de l'homme et terrorisme ; Nouvelles formes de discrimination et droits de l'homme ; et La pauvreté : une violation des droits de l'homme.*

150. Diversité culturelle et patrimoine culturel : Le rôle du patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel a été mis en évidence dans les rapports du Secteur de la culture. En particulier, l'adoption par la Conférence générale de la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la tâche, vivement appréciée, qu'accomplit actuellement le Centre pour le patrimoine mondial s'inscrivent dans la mission de construction de la paix qui est celle de l'UNESCO. Dans le cadre de cette mission, on peut citer notamment les activités visant à assurer la protection intercommunautaire des monuments nationaux en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo avec la reconstruction du pont de Mostar et des bâtiments historiques environnants, en coopération avec la Banque mondiale et la communauté internationale, ainsi que la réhabilitation des centres historiques et des monuments religieux dans les Balkans.

151. Information pour tous : Le Secteur de la communication et de l'information a souligné l'importance de l'accès à l'information et de l'utilisation des TIC dans l'éducation. Une des activités particulièrement réussies de ce secteur a été l'utilisation de mécanismes novateurs d'exécution du programme, à savoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la réalisation de projets tels que la mise en place à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes, et l'utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social.

152. Niveaux de programmation : Six niveaux de programmation ont été utilisés dans le 31 C/5 : le grand programme, le programme, le sous-programme, l'axe d'action, l'action et les activités. Dans certains cas, des secteurs ont inclus les axes d'action directement au niveau du programme sans utiliser de sous-programme. Par ailleurs, dans les réponses reçues des secteurs et des bureaux hors Siège sur les résultats obtenus, il n'a parfois pas été fait mention du niveau "action". Les niveaux de programmation varient donc d'un secteur à l'autre et il est indispensable de bien comprendre cet aspect.

153. Résultats escomptés : La formulation des résultats escomptés s'est améliorée dans le 31 C/5 par rapport au 30 C/5, ce qui pourrait d'ores et déjà être le fruit de la formation à la RBM organisée par BSP. Toutefois, plusieurs résultats escomptés, que l'équipe du C/3 a essayé de vérifier, étaient formulés en des termes assez vagues tels que "renforcement des capacités". Or, la capacité initiale n'étant pas indiquée, il n'est pas possible de vérifier qu'elle a bien été renforcée. En outre, pour la majeure partie des résultats escomptés, on évoque "ce qui a été entrepris" en utilisant des mots tels que "donner", "fournir", "appuyer" et "organiser". Les rapports des secteurs sur la formation ont été particulièrement difficiles à interpréter car rares ont été ceux qui ont véritablement indiqué ce que les bénéficiaires de la formation avaient réussi à faire avec leurs compétences nouvelles ou actualisées. Toutefois, la situation devrait s'améliorer car des indicateurs de performance ont été inclus dans le 32 C/5. BSP doit continuer à travailler avec les secteurs pour améliorer leur performance en matière de formulation des résultats escomptés.

154. **Indicateurs de performance** : Les indicateurs de performance sont généralement absents ou vagues, aussi bien dans le 31 C/5 que dans les fiches d'activité fournies par les secteurs. Le 32 C/5 contient un certain nombre d'indicateurs de performance et il est entendu que ces derniers seront plus largement utilisés dans le 33 C/5, ce qui contribuera dans une large mesure à ce que les programmes définissent correctement les diverses dimensions des résultats escomptés. Là encore, BSP devra continuer à travailler avec les secteurs pour formuler ces indicateurs.

Exécution du programme

155. **Liens entre Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires (EXB)** : Les rapports des secteurs mentionnent toujours l'augmentation des ressources extrabudgétaires. Il s'agit là d'une amélioration sensible par rapport aux précédents C/3. Toutefois, le lien entre budget ordinaire et ressources extrabudgétaires apparaît rarement, surtout en ce qui concerne les apports de chacun quand les deux sont associés pour des activités données. L'équipe du C/3 a également observé qu'il n'était guère fait mention de l'efficacité et de l'impact du programme, bien qu'un rappel ait été adressé aux secteurs à ce sujet. Il en résulte que sans information concrète sur l'importance réelle des ressources utilisées et sur les résultats effectivement obtenus, il devient impossible d'évaluer l'efficacité des différents programmes. S'agissant des montants globaux, les ressources extrabudgétaires ont été plus importantes que celles du budget ordinaire, ce qui montre que les secteurs ont réussi à mobiliser des financements extrabudgétaires.

Comptes rendus d'exécution

156. **Suivi des activités de programme et auto-évaluation** : Les informations sur le suivi consignées dans SISTER n'ont représenté que 16 % des résultats escomptés pour les plans de travail introduits dans le système pour le 31 C/3. Il en résulte que l'utilisation de SISTER à des fins de suivi doit être améliorée et que des ajustements sont en train d'être opérés. De même, le recours systématique à l'auto-évaluation contribuerait toujours à collecter des informations sur le suivi tout en aidant à mieux cibler l'exécution des différents programmes. IOS a entrepris de renforcer les capacités d'auto-évaluation des secteurs, initiative qui se poursuivra tout au long de l'exercice biennal.

157. **Rapport de synthèse sur le projet de 33 C/3** : Le rapport de synthèse sur le projet de 33 C/3 a été achevé à titre expérimental dans le cadre du processus d'amélioration en cours du C/3. Il s'efforce aussi de contribuer à réduire le volume de la documentation (décision 166 EX/5.2) tout en retenant les éléments essentiels à des fins de gouvernance. À cet égard le Directeur général souhaiterait inviter le Conseil exécutif à formuler des observations sur l'utilité du rapport de synthèse (moins de 50 pages) dont la version intégrale (300 pages ou plus) serait diffusée sur le site Web. La rédaction de la synthèse du projet de 33 C/3 a mis en lumière plusieurs enseignements qui se révéleront utiles lorsqu'on examinera l'ensemble des améliorations à apporter à ce document. On peut citer, par exemple, la synergie entre le document EX/4 et le C/3 et la définition précise des paramètres permettant d'évaluer le taux d'exécution du programme de l'Organisation, à savoir les diverses ressources, les mécanismes d'exécution du programme, les résultats attendus et les résultats effectifs.

158. **Synergie entre le document EX/4 et le C/3** : Les secteurs sont statutairement tenus de faire rapport sur l'exécution des programmes quatre fois au cours de l'exercice biennal, dans le document EX/4. À la fin de l'exercice, ils font des propositions sur l'exécution des mêmes programmes dans leur totalité en vue de l'établissement du C/3. Les deux séries de rapports portant sur les mêmes activités de programme, il faut s'efforcer de mieux harmoniser les obligations qui s'appliquent dans chaque cas, le document EX/4 et le C/3 étant des documents complémentaires qui se prêtent à des synergies.

Amélioration du C/3

159. **Rapports au Conseil exécutif et améliorations proposées pour le C/3** : Le C/3 peut-il être amélioré ? La réponse est oui. S'agissant des possibilités de synergie entre le document EX/4 et le C/3 et des enseignements qui ont été tirés lors de l'établissement du rapport de synthèse sur le 33 C/3, il devrait être possible de mettre en place les processus suivants :

- les secteurs devraient continuer à remettre les contributions nécessaires pour le document EX/4 à BSP, quatre fois au cours de l'exercice biennal ;
- les secteurs et services devraient en outre procéder à des auto-évaluations de leurs programmes et services et isoler les informations concernant les nouvelles questions qui se posent, les points forts, les enseignements et les limites et/ou difficultés, en faisant dûment référence aux documents EX/4 et soumettre ces informations à IOS à la fin de l'exercice ;
- les secteurs et services devraient également sélectionner deux résultats escomptés, l'un reflétant les réalisations et l'autre les difficultés rencontrées, et soumettre ces informations à IOS. Il convient de rappeler qu'IOS a sélectionné le premier résultat escompté au titre du premier axe d'action sous chaque sous-programme ou programme dans la procédure d'échantillonnage retenue pour le rapport de synthèse sur le 33 C/3. À l'avenir, ce sont les secteurs et services qui devront faire cette sélection ;
- IOS procédera ensuite aux vérifications nécessaires des informations fournies et réunira les indications issues des auto-évaluations ainsi que les deux résultats escomptés de chaque secteur/service sous la forme d'un C/3 abrégé d'une cinquantaine de pages au maximum.

Cette méthode devrait permettre de supprimer la procédure de huit mois nécessaires à l'élaboration de la version intégrale du C/3 et de publier une version abrégée dans les quelques mois qui suivent la fin d'un exercice donné. Cette version contiendra les informations sur la gestion essentielles pour la prise de décisions sur les orientations futures du programme.

160. D'autres améliorations devront être apportées lors de l'établissement du 34 C/3 afin de rendre compte de la mesure dans laquelle les effets recherchés dans le 31 C/4 ont bien été produits.